

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL
N°104 - ANNÉE 1999

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

1

ISSN 1144-4967

**Les Amis
du
Mont-Saint-Michel**

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**
BOITE POSTALE : N° 9

Bulletin annuel n° 104 - Année 1999

**LE COMITÉ D'HONNEUR
DES « AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL »**

Notre Association s'est dotée d'un Comité d'Honneur composé de personnalités qui veulent maintenir l'insularité du Mont et sauvegarder la beauté de ce monument unique.

Sous la présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNE, Président d'Honneur de notre Association, ce Comité fait part de ses réflexions et intervient chaque fois qu'il le juge opportun.

Personnalités composant le Comité :

- M. le général André BIARD
- M. André CASTELOT, historien
- M. Victor CONVERT, président du conseil d'administration de l'Institut national d'études de la sécurité civile
- M. Alain DECAUX, de l'Académie française
- M. Maurice DRUON, Secrétaire perpétuel de l'Académie française
- M. Jean DUTOURD, de l'Académie française
- M. Jean FAVIER, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- M. Pierre LEMOINE, Inspecteur général honoraire des Musées de France
- M. Michel NORTIER, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque nationale
- M. Jean d'ORMESSON, de l'Académie française
- M. Bertrand POIROT-DELPECH, de l'Académie française
- M. René REMOND, de l'Académie française
- M. Michel REULOS, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris
- Le Père Bruno de SENNEVILLE o.s.b.
- M. le général Jean SIMON, Grand Chancelier de l'ordre de la Libération

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur : M. Gérard COLMAIRE

Bureau : Président : M. Jacques LUCAS
 Vice-Présidents : M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIERE
 M. Jean MINGASSON
 Secrétaire général : M. Henry DECAËNS
 Secrétaire général adjoint : M. Hubert GRISON
 Trésorier : M. René BESSON

Membres : Mme Antoinette ABADIE
 Mme Marie-France EPRON
 Père André FOURNIER
 M. Alain L'HOMER
 M. Yves OZANNE
 M. Hervé ROBILLIARD
 M. François SAINT-JAMES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

Henri VOISIN,
 Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur de l'Association en 1937

Paul DESCHANEL : 1911-1912
 de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902 ; 1912-1920), Président de la République (1920)

Léon BERARD : 1913-1921
 de l'Académie française, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
 Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-1924),
 Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)

Joseph LEVATOIS : 1921-1937
 Avocat à la Cour de Paris

Paul LABBE : 1937-1940
 Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française

Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
 Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine

Francis AMBRIERE : 1955-1969
 Écrivain et journaliste

Joseph LE CLERC : 1969-1989
 Directeur d'un Syndicat patronal

M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995, Président d'honneur
 Conseiller en entreprise

Conseil d'Administration du 25 septembre 1998

Le conseil d'administration s'est réuni le vendredi 25 septembre 1998 à 17 heures au Mont-Saint-Michel, dans le salon du Vieux Logis, laissé à la disposition de l'association par Hélène Lebrec, toujours prête à accueillir ses amis avec une rare gentillesse.

Étaient présents : Mme Antoinette Abadie, le Père André Fournier, MM. René Besson, Henry Decaëns, Jacques Lucas, Jean Mingasson, Jacques Lerebours Pigeonnière et François Saint-James

Étaient excusés : Mme Marie-France Epron, MM. Gérard Colmaire, Hubert Grison, Léon Jozeau-Marigné, Alain L'Homer et Michel Ozanne.

Le président, Jacques Lucas, rappelle le programme de la journée du lendemain.

Il propose de nommer membre du Comité d'honneur Monsieur Victor Convert, ancien préfet de la Manche. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il demande à René Besson, trésorier, de présenter les comptes de l'année 1998 (1/1/98 au 31/08/98) qui sont publiés dans le présent bulletin.

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour l'association de disposer d'un local où pourraient être stockées ses archives et sa documentation. Ce local ne doit pas nécessairement être très grand mais peut se réduire à un simple placard. Une demande sera faite en ce sens auprès de Jean-Pierre Hochet, administrateur de l'abbaye, qui sera également sollicité pour que l'association dispose d'une vitrine dans l'aumônerie.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au samedi 12 décembre, à Paris chez René Besson.



Compte rendu de la réunion du 26 septembre 1998 au Mont-Saint-Michel

A 9h45, les Amis du Mont-Saint-Michel se sont retrouvés dans l'abbaye, dans la Salle de Belle Chaise mise à leur disposition par Jean-Pierre Hochet, administrateur. Après avoir prononcé l'allocution publiée ci-après, Jacques Lucas donne la parole à Madame Marie-Paul Labéy, présidente de l'association "Les chemins du Mont Saint-Michel".

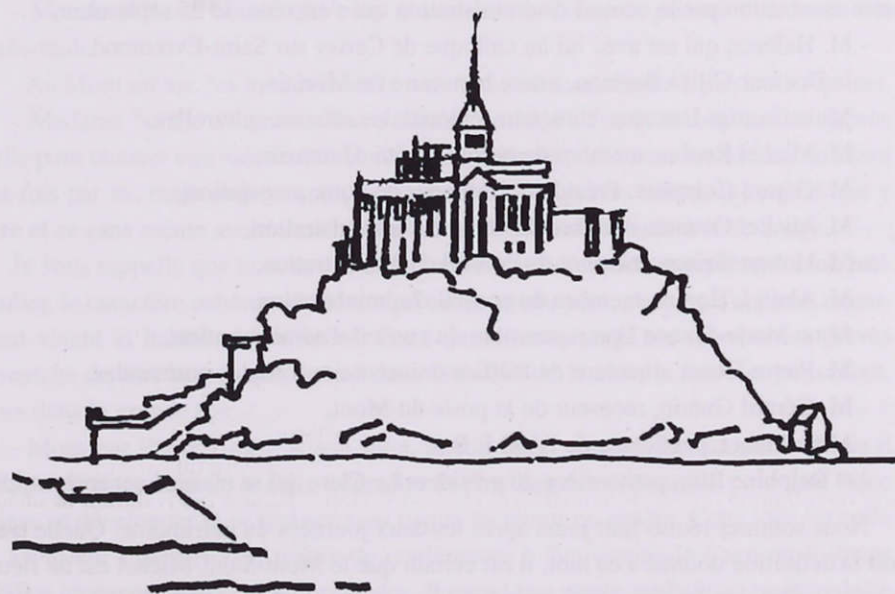
Mme Labéy connaît bien le Mont car elle y a vécu lorsqu'elle était jeune mariée, son mari étant alors conférencier à l'abbaye. Elle souhaite développer un tourisme différent en permettant à ceux qui le souhaitent de venir à pied au Mont en utilisant les chemins de pèlerinage. Il faut au préalable retrouver ces chemins et les remettre en état. C'est un projet ambitieux qui a reçu le soutien du Conseil régional de Basse-Normandie. Rémy Desquennes, professeur d'histoire, en est le conseiller historique ; il a pris comme base de départ l'article de Claude Bouhier, "Les chemins montais dans les anciens diocèses d'Avranches et de Coutances", publié dans le volume III du *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel : culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, Paris, 1971. Six chemins ont été sélectionnés. Une étudiante a déjà reconnu celui qu'utilisaient les pèlerins venant d'Angleterre et d'Irlande ; ce chemin, qui traversait la Manche par Cherbourg et Barfleur, pourrait être inauguré à la Saint-Michel de l'année 1999. Mme Labéy est consciente qu'il ne sera pas toujours possible de suivre les itinéraires primitifs qui sont parfois devenus de grands axes de circulation pour les automobiles ; ce qui compte avant tout c'est de retrouver l'esprit de ces routes de pèlerinage. Il faudrait aussi trouver près du Mont un endroit pour présenter l'histoire du pèlerinage à saint Michel qui a eu un rayonnement européen ; le prieuré d'Ardevon, que la région de Basse-Normandie vient d'acquérir, serait sans doute le lieu idéal pour cette présentation.

Après l'intervention très appréciée de Mme Labéy, le Président demande au Père André Fournier, prieur de la communauté monastique du Mont, de dire quelques mots. Celui-ci rappelle que la vie de la communauté est tournée vers la prière, le travail et l'accueil. Il est bien entendu très attentif à ce que vient d'exposer Mme Labéy sur la renaissance des routes de pèlerinages ; l'accueil des pèlerins est en effet un devoir pour le moine bénédictin. Le Père André rappelle aussi qu'il est recteur du sanctuaire paroissial qui comprend l'église Saint-Pierre et le presbytère ; depuis 1997, durant la saison touristique, il fait installer une librairie religieuse dans la grande salle du presbytère ; cela permet à ceux qui viennent au Mont dans un but religieux de pouvoir acquérir quelques livres utiles à l'approfondissement de leur foi.

Jacques Lucas présente ensuite M. Philippe Unterreiner, ingénieur des Ponts et chaussées, qui a accepté de venir parler du rétablissement du caractère maritime du Mont ; le texte de son intervention, dont les Amis du Mont apprécieront la qualité, est publié ci-après. A la fin de son exposé, l'orateur accepte bien volontiers de répondre à quelques questions. Il rassure M. Dodeman qui craint que la navette n'empêche de venir à pied au Mont ; tout sera fait pour permettre à ceux qui ne souhaitent pas utili-

ser la navette d'accéder à pied au Mont. A Jeanne Potier s'étonnant que l'on envisage de construire un parking de 250 places pour les Montois qui ne sont guère plus de cent, il répond que les études ne sont pas terminées sur ce point. Une dernière question concerne la liaison ultime entre le pont-passerelle et le Mont ; utilisera-t-on un bateau, une passerelle mobile ou un autre moyen ? Là encore rien n'est arrêté car certains aspects du projet restent encore à définir.

Après la messe conventuelle et le repas au Motel Vert, les Amis du Mont ont visité le prieuré d'Ardevon sous la conduite de l'architecte qui est chargé par le Conseil régional de Basse-Normandie d'en faire la restauration.



Réunion du samedi 26 septembre 1998

Allocution de Jacques Lucas

Chers Amis,

J'ai l'honneur d'accueillir M. le sous-préfet d'Avranches, M. Larivière, conseiller général de Pontorson, représentant le président Jean-François Legrand, et M. Jean-Pierre Piquerel, représentant M. le maire du Mont-Saint-Michel.

Je vous demande de bien vouloir excuser un certain nombre de personnalités et d'adhérents qui n'ont pu se joindre à nous :

- M. Léon Jozeau-Marigné, président de notre Comité d'honneur, fait commandeur de la Légion d'honneur par le Président de la République,
- M. le Préfet Robert Pommiès,
- M. le Préfet Victor Convert, président du conseil d'administration de l'Institut national d'études de la sécurité civile (INSEC), élu membre du Comité d'honneur de notre association par le conseil d'administration qui s'est réuni le 25 septembre,
- M. Halbecq qui est avec lui au colloque de Cerisy sur Saint-Evremond,
- le Docteur Gilles Buisson, maire honoraire de Mortain,
- Mme Gautier-Desvaux, directeur régional des affaires culturelles,
- M. Michel Reulos, membre de notre Comité d'honneur,
- M. Gérard Colmaire, Président d'honneur de notre association,
- M. Michel Ozanne, membre du conseil d'administration,
- M. Hubert Grison, membre du conseil d'administration,
- M. Alain L'Homer, membre du conseil d'administration,
- Mme Marie-France Epron, membre du conseil d'administration,
- M. Pierre Bouet, directeur de l'Office universitaire d'études normandes,
- M. Gérard Guérin, receveur de la poste du Mont,
- Mme Manet, présidente de l'A.G.E.B.,
- et Delphine Blin, petite-nièce du président Le Clerc qui se mariera cet après-midi.

Nous sommes réunis huit jours après les deux journées du patrimoine. Quelle que soit la définition donnée à ce mot, il est certain que le Mont-Saint-Michel est un fleuron du patrimoine français, non, mondial ! La revue publiée par l'UNESCO en juillet dernier est là pour l'attester. Ce monument est sans doute l'un des plus connus au monde, mais il est bon de le faire savoir dans une revue précisément intitulée "Patrimoine mondial". Les spécialistes relèveront quelques petites erreurs dans le texte ; ainsi le cloître ne peut être du XII^e siècle puisqu'il se trouve au-dessus de la salle des Chevaliers qui est du XIII^e siècle ! Mais les photographies sont heureusement très belles.

Merci à l'entreprise de charpente Aubert-Labansat d'avoir été présente dans la mairie du Mont pour présenter des exemples de ses réalisations lors des journées du patrimoine. Grâce à elle, la grande roue tourne !

Vous êtes venus nombreux, malgré un envoi plus tardif que d'habitude des invitations. Je voulais être sûr du menu à vous proposer. Votre présence démontre l'intérêt que vous prenez à tout ce qui touche le monument et son environnement.

Sachez que pour l'environnement humain, je vous ai représenté :

- lors de la manifestation annuelle de la Saint-Michel de printemps, organisée par Normandie-Canada,
- auprès du colloque "Science antique, science médiévale" autour du manuscrit d'Avranches 235 qui retrace les connaissances scientifiques du XII^e siècle,
- à Brécey pour l'exposition *Le Mont dans tous ses états* ; nous y avons déposé des portfolios Sagot et il en a été vendu quatre.

J'ai pu rencontrer pour parler du Mont et de notre rôle :

- Monsieur le Préfet de région,
- Monsieur Jean-François Legrand, nouveau président du conseil général,
- Monsieur René Garrec qui nous a autorisés à visiter le prieuré d'Ardevon cet après-midi,
- Au Mont même, les membres de la communauté monastique à plusieurs reprises,
- Madame Noëlle Poignant, maire adjoint du Mont. J'ai beaucoup insisté auprès d'elle pour chasser une idée faussement admise selon laquelle nous viendrions au Mont une fois par an, mais en pays conquis, sachant mieux que les habitants ce qu'il faut y faire et ce sans même avoir cherché à les écouter ! Prenons garde à cette image.

Je vous rappelle que nous avons défini notre rôle comme devant préserver, en particulier, le caractère cohérent du Mont qui est un monument, c'est vrai, mais un monument vivant et habité et très visité. Ceux qui, comme moi, ont traversé les grèves dimanche dernier savent que, même dans l'étendue de la baie, la foule se bousculait, alors dans la grande rue...

- Monsieur Pierre Bouet. A son sujet, je dois aussi vous révéler un secret. Mais il m'apparaît important de le faire connaître le plus largement possible pour que l'idée puisse se développer et se réaliser sans risque de retour en arrière. Cette idée est celle de Monsieur Pierre Bouet, maître de conférences à l'université de Caen où il dirige l'Office universitaire d'études normandes. Il prend une année sabbatique pour traduire la *Revelatio ecclesiae sancti michaelis* (814-840), *id est* l'histoire de la création du Mont selon la volonté de saint Michel. Il s'est rendu au printemps dernier au Monte San'Angelo au Mont Gargan, au talon d'Achille de la botte italienne, où il a rencontré d'éminents collègues européens, des moines du sanctuaire ainsi que de la Sacra di San Michel. Il envisage de renouer les "liens de charité" entre ces trois sanctuaires, déjà visés par la *Revelatio*. Il m'a chargé d'une mission pour la Sacra di San Michel afin que

je lui rapporte des photographies. J'ai appris qu'un autre colloque y était programmé pour septembre 1999. Si des amis sont intéressés...

Mieux connaître pour mieux aimer le Mont. C'est pour moi une sorte d'éthique, une devise. Dans cette optique, il convient de rappeler la publication du portfolio sur Sagot, grâce à Henry Decaëns et au financement de l'association. Il en reste beaucoup en stock ; je vous rappelle que nous les vendons au prix coûtant de 250 francs.

Je vous signale également l'ouvrage *Le Mont-Saint-Michel. Histoire et imaginaire*, grâce à l'initiative de Monsieur le Préfet Victor Convert que je tiens à remercier de l'attention qu'il a prise pour le Mont en général et notre association en particulier. L'ouvrage est une "somme" remarquable par la qualité des auteurs, mais aussi des textes et des très nombreuses illustrations. Vous y retrouverez nos amis Henry Decaëns et François Saint-James, mais aussi Pierre Bouet et François Neveux pour l'histoire, Maylis Baylé et Nicolas Faucherre pour l'architecture, Monique Dosdat pour les manuscrits, Jean-Paul Brighelli pour l'imaginaire et Claude Larssonneur pour la baie.

Je signale aussi l'ouvrage de M. Jean-François Seguin que la Mission Mont-Saint-Michel a eu l'amabilité de m'envoyer. Il s'agit de l'histoire de la reconquête du site. Comme me l'indique la dédicace de Monsieur Morelon, l'histoire de cette reconquête est passionnante. Le sous-titre pourrait être : "Quand le bon sens n'a pas les moyens de ses ambitions !" Car, là encore, l'histoire est un éternel recommencement.

Je n'oublierai pas enfin de vous mentionner que le Conseil régional de Basse-Normandie a publié, grâce à M. le Professeur Rémy Desquesnes, un *Mont-Saint-Michel rendu à la mer*. Je crois que cet ouvrage est largement distribué dans les établissements scolaires. L'initiative est excellente.

Tout cela est bel et bon, mais vous n'êtes pas venus au Mont pour apprendre que d'excellents livres étaient publiés. Vous les lirez quand vous serez rentrés chez vous. Vous êtes venus pour écouter les conférenciers. Tout d'abord, je vais laisser la parole à Madame Labéy qui va vous parler de l'Association qu'elle préside : les Chemins de Paradis. Tout un programme puisqu'ils mènent au Mont-Saint-Michel ! Vous apprendrez sans doute que vous n'avez pas pris le meilleur chemin pour venir dans cette abbaye. Ensuite, Monsieur Unterreiner, responsable dans le département de la Mission Mont-Saint-Michel, nous présentera l'état des travaux du laboratoire de Grenoble chargé de faire les études préparatoires aux travaux que l'on doit réaliser dans la baie. Les marées n'auront plus de secrets pour vous !

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DU MONT-SAINT-MICHEL

26 septembre 1998

Philippe UNTERREINER

Chef de la Mission Mont Saint-Michel, adjoint au directeur,
Direction départementale de l'équipement de la Manche

1 - Rappel sommaire du projet

1.1 Montage administratif

Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'État, qui a désigné le chef de projet, Jean-Pierre Morelon, ingénieur général des ponts et chaussées, et les collectivités locales.

Les collectivités normandes, Conseil régional de Basse-Normandie, département de la Manche, commune du Mont Saint-Michel, se sont rassemblées en février 1997 au sein d'un syndicat mixte. Les collectivités bretonnes, quant à elles, apportent leur participation financière aux études.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le syndicat mixte qui s'appuie sur les services de la région de Basse-Normandie, mis à disposition, pour son fonctionnement et sur la Mission Mont Saint-Michel, à qui la conduite d'opération a été confiée.

La Mission Mont Saint-Michel, installée à la Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Manche, joue le rôle de service technique commun au syndicat mixte et à l'État.

1.2 Objectifs du projet et financement

Quatre objectifs principaux ont été fixés au projet :

- rétablir le caractère maritime en recréant autour du Mont un environnement naturel de grèves, balayées régulièrement par les marées ;
- requalifier le site qui a été classé par l'UNESCO au patrimoine mondial à double titre, naturel et culturel ;
- revaloriser l'approche des visiteurs.

Le quatrième objectif, qui est complémentaire, concerne l'opération grand site (OGS) qui vise à mettre en valeur et aménager l'ensemble de la baie et de sa zone littorale.

Un financement de 550 millions de francs, sur la base de l'estimation initiale, a été décidé en 1995 pour l'ensemble de l'opération, y compris l'OGS (50 millions de francs). L'État apporte 300 millions de francs, les collectivités locales 200 millions de francs. Par ailleurs, un emprunt de 50 millions de francs sera gagé sur les redevances perçues auprès des visiteurs.

2 - État d'avancement des études, procédures et travaux

2.1 Rappel et méthodologie

Les décisions de 1995, annoncées par le Premier ministre, Monsieur Édouard Balladur, en avril 1995, fixaient les grandes orientations du projet actuel. Des études de cadrage et de définition étaient nécessaires avant le lancement du projet. Ces études ont été lancées dès 1995 sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, en anticipation sur la mise en place du syndicat mixte, qui est intervenue en 1997.

Ces études s'attachent à apporter des réponses, quantitatives et qualitatives, aux problèmes, nombreux et complexes, posés par un site aussi exceptionnel que la baie du Mont Saint-Michel suivant une méthodologie rigoureuse. Celle-ci s'est décomposée pour chacun des aménagements par l'élaboration dans un premier temps d'un état des lieux et des connaissances, puis la réalisation d'une étude de cadrage balayant aussi largement que possible toutes les solutions envisageables, avant l'étude de faisabilité proprement dite qui permet de vérifier que les deux ou trois solutions envisagées sont faisables à tous points de vue : technique, financier, administratif mais aussi d'un point de vue esthétique et qualitatif en termes d'intégration dans le site.

2.2 Point général sur les principales études

Les principales études achevées ou en cours sont présentées succinctement ci-après.

- Des investigations techniques et archéologiques ont été conduites, en 1997, au pied du Mont sous la maîtrise d'œuvre de Monsieur Lablaude, architecte en chef des monuments historiques, dans le but de connaître l'état des fondations des remparts. Elles vous ont été présentées par Patrice Roux en 1997 ; une deuxième et dernière phase est programmée pour la fin de l'année 1998.

- Une "maquette virtuelle" est en cours de réalisation par la société Oktal. Elle couvre l'intégralité de la grande baie et servira d'outil de visualisation du Mont dans son site avec les aménagements futurs.

- Une analyse intéressante des paysages de la baie du Mont Saint-Michel a été réalisée par M. Luginbühl, qui s'est en particulier intéressé à la vision du site par les visiteurs et les acteurs locaux. Sa rédaction est en cours et elle sera diffusée début 1999.

- Une analyse historique et archivistique des prélèvements de tangues dans la baie est en cours de bouclage par M. de Beaulieu. Elle permet de se faire une idée de l'ampleur de cette action humaine, qui contrairement aux autres, a permis de ralentir sensiblement l'ensablement aux abords du Mont.

- En matière d'environnement, une première étude de cadrage a été réalisée à l'échelle de la baie par le BCEOM. A l'échelle du projet, six études environnementales viennent de débiter sur : l'ichtyofaune, l'avifaune, la faune benthique, les phoques veaux-marins, les herbues ainsi que la qualité des sédiments, dans un périmètre de quelques kilomètres autour du Mont.

- Une étude technico-économique de valorisation des déblais du projet a par

ailleurs été lancée. Elle a pour objectif de préciser les conditions de mise en dépôt ou d'utilisation à des fins industrielles, agricoles ou commerciales de l'ensemble des déblais qui seront issus du chantier.

- Le système de transport collectif, destiné à transporter les visiteurs entre le continent et le Mont, a fait l'objet d'une étude de cadrage par SYSTRA puis d'une étude de faisabilité par la SEMALY sur les trois modes de transport suivants : tramway sur rail, bus "amélioré", train sur pneumatiques. Le Comité syndical devrait prochainement, en novembre 1998, se prononcer sur le mode retenu.

- La fréquentation actuelle a fait l'objet d'enquêtes approfondies sur la période de juin 1996 à juillet 1997 par MVA et la Mission Mont Saint-Michel. Afin d'anticiper sur les évolutions futures, il convenait de compléter ces données par des études prospectives sur la fréquentation future du Mont Saint-Michel. Une première étude a été réalisée par le SETRA.

La dynamique hydrosédimentaire est étudiée aussi bien dans la baie que sur le Couesnon. Dans la baie, il s'agit de l'étude de la SOGREAH qui se déroule actuellement à Grenoble. Sur le Couesnon, une première étude de cadrage a été conduite par ANTEA-DARAGON et elle est prolongée actuellement par le diagnostic du barrage de la Caserne par Coyne et Bellier. Des essais sur le terrain sont prévus pour novembre 1998.

2.3 L'étude de faisabilité de la navette de transport collectif réalisée par la SEMALY

Le choix de la navette de transport collectif qui sera appelée à transporter les visiteurs entre le Mont et les parkings situés au niveau de la Caserne, dans l'enclos Morvan, a été fait en trois phases.

La première phase a consisté à recenser, étudier puis comparer dix-sept systèmes de transports potentiels et basés sur des technologies très différentes. A l'issue de cette première étude de cadrage, confiée à SYSTRA, les systèmes en site propre ont été éliminés du fait des contraintes de sécurité réglementaires ainsi que des contraintes liées à leur insertion dans le site. Trois technologies ont été retenues : le tramway (ferroviaire ou routier), les bus et les trains sur pneus.

Ces trois systèmes ont alors fait l'objet d'une analyse très poussée prenant en compte l'ensemble des critères, à savoir :

- la capacité à transporter les visiteurs en nombre mais aussi avec un confort minimal avec fiabilité suffisante et une grande adaptabilité suivant les flux,
- le respect du site et de ses dimensions, culturelle et naturelle, par la limitation des infrastructures et de la pollution sonore, visuelle et de l'air,
- la grande flexibilité d'exploitation et les évolutions possibles en fonction de l'évolution de la fréquentation,
- la limitation des coûts d'investissement et d'exploitation.

Les flux à satisfaire actuellement ont été étudiés sur les années 1996 et 1997. Ils peuvent être classés en quatre périodes :

- 25 jours de très grande pointe : entre 2 000 et 3 000 visiteurs/heure et par sens
- 85 jours de pointe : entre 1 000 et 2 000 visiteurs/heure et par sens

- 150 journées creuses : entre 500 et 1 000 visiteurs/heure et par sens
- 105 journées très creuses : entre 0 et 500 visiteurs/heure et par sens.

Ces flux représentent une contrainte très forte sur le système puisqu'en supposant une capacité de cent personnes par véhicule, il faudrait organiser les jours de très grande pointe des rotations toutes les deux minutes.

Le confort des passagers transportés sera étudié soigneusement et fera l'objet de critères techniques très précis pour la conception et la construction.

Le respect de l'environnement passera par l'emploi d'énergies non polluantes telles que le G.P.L. (gaz propane liquéfié) ou les batteries électriques. D'autres techniques existent mais ne présentent pas une fiabilité suffisante.

Le respect du site passe par le choix d'une solution technologique qui puisse permettre à un designer de s'exprimer et de dessiner une navette adaptée à l'esprit des lieux. Les technologies des trains routiers et des bus sont celles qui permettent le plus de possibilités en matière de créativité sur la carrosserie et la structure des véhicules.

L'insertion dans le site dépend de la géométrie et du gabarit des véhicules : 2,3 m pour un train sur pneumatiques, 2,90 m pour un bus, 3,30 m pour un tramway. Elle dépend aussi de l'image que se font les usagers des différents moyens de transport. Une image très urbaine est attachée au tramway et aux bus. Quant aux trains sur pneumatiques, mis à part leur design qui pour l'instant n'a pas fait l'objet de recherches très poussées, ils bénéficient d'une image liée aux sites touristiques et aux loisirs.

L'analyse complète réalisée par la SEMALY présente un bilan globalement positif pour les trains sur pneumatiques. Le maître d'ouvrage devrait trancher le 20 novembre 1998 puis la mise en œuvre opérationnelle pourra commencer par le lancement d'un concours européen de design industriel.

2.4 L'étude prospective de la fréquentation du Mont Saint-Michel réalisée par le SETRA

La fréquentation actuelle du Mont Saint-Michel est bien connue depuis les enquêtes réalisées par MVA et la Mission Mont Saint-Michel entre 1996 et 1997. Cependant, il est indispensable, pour dimensionner la navette de transport et les ouvrages, de connaître, de manière prospective, la fréquentation à l'échéance de la mise en service. Une étude a été réalisée par le SETRA (Service d'études techniques des routes et autoroutes) du Ministère de l'équipement pour estimer la fréquentation du site à l'échéance 2005 en prenant en compte les trois paramètres principaux qui sont : l'accessibilité du site par le réseau routier, la mobilité générale de la population et l'attractivité du site proprement dit.

2.5 Les études hydrosédimentaires réalisées par la SOGREAH

Les études hydrosédimentaires sur la baie et le Couesnon sont actuellement conduites par deux bureaux d'études : la SOGREAH pour la dynamique hydrosédimentaire de la baie, à l'aval du barrage, et ANTEA/DARAGON pour la partie amont du barrage, sur le Couesnon, jusqu'à Antrain.

La SOGREAH travaille sur un modèle numérique de la grande baie qui permet de

modéliser très finement les courants, c'est-à-dire la dynamique hydraulique, et sur un modèle physique de la petite baie, qui permet de modéliser aussi bien les mouvements d'eau que de sédiments. Cette complémentarité entre les modèles numériques et physiques est fondamentale et constitue un progrès significatif depuis les vingt dernières années. Elle a permis notamment d'améliorer le calage du modèle physique de la petite baie.

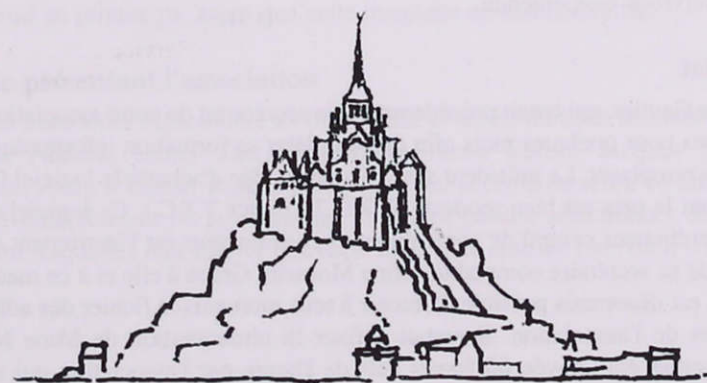
Les essais sont en cours et il n'est pas possible de présenter les résultats actuels, qui de par leur caractère partiel, pourraient prêter à des interprétations erronées. Au fur et à mesure que les essais progressent, les échéances se précisent et les premiers résultats essentiels devraient être disponibles pour le début de l'année 1999.

L'ensemble de ces essais a pour objectif de répondre à la question : quels sont les aménagements hydrauliques qui permettront efficacement de maintenir un environnement de grèves et d'eau autour du Mont sur une distance de quelques kilomètres et ce à long terme.

Conclusion

Une étape importante va être franchie au début de l'année 1999 avec, d'une part, la fin des études de cadrage et de définition et, d'autre part, l'élaboration du programme technique détaillé (PTD). Pourra alors commencer la mise en œuvre opérationnelle du projet avec le choix du designer de la navette de transport et des maîtres d'œuvre pour les aménagements, notamment, pour le barrage de la Caserne.

En application des textes en vigueur, la concertation préalable du projet a été lancée par le syndicat mixte dès août 1997, sur la base des premières études de cadrage, avec une exposition publique itinérante, des réunions publiques et un journal intitulé "le journal de la baie" pour lequel deux premiers numéros ont été réalisés et diffusés largement. Cette concertation va se poursuivre et son rythme s'accélérer au fur et à mesure que les résultats seront disponibles, et ce jusqu'au lancement des enquêtes publiques qui devraient intervenir au milieu de l'an 2000.



Conseil d'Administration du 12 décembre 1998

Étaient présents : Mme Antoinette Abadie, MM. René Besson et Henry Decaëns, Mme Marie-France Epron, MM. Jacques Lerebours Pigeonnière, Alain L'Homer, Jacques Jucas et Jean Mingasson.

Étaient excusés : M. Gérard Colmaire, le Père André Fournier, MM. Hubert Grison, Léon Jozeau-Marigné, Michel Ozanne et François Saint-James.

Situation comptable

Elle est à peu près la même au 1^{er} décembre qu'au 1^{er} septembre. Notre trésorier avait craint la chute de la bourse mais celle-ci s'est relevée au cours de l'automne. Au 31 août, nous disposions globalement de 230.931,77 francs et nous avons au 1^{er} décembre 234.005,74 francs.

Comité d'honneur

Jean Mingasson va vérifier la liste et les fonctions des membres figurant sur cette liste. Ainsi, le chancelier de l'ordre de la Libération est toujours le général d'armée Jean Simon ; mais le grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur est maintenant le général d'armée Jean-Philippe Doin.

Cartulaire de Robert de Torigni

Henry Decaëns nous fait part des contacts qu'il a eus avec une enseignante de l'Université d'Oxford, Mme K.S.B. Keats-Rohan, qui prépare une édition du cartulaire de Robert de Torigni (Bibliothèque municipale d'Avranches, Ms 210). Étant donné l'importance de ce manuscrit qui n'a jamais été publié, Henry Decaëns souhaite que les Amis du Mont participent à ce projet en le soutenant financièrement. Comme cette édition devait constituer le sixième et dernier volume du Millénaire monastique, il est chargé de prendre contact avec M. Michel Nortier afin de connaître son point de vue que nous suivrons bien entendu.

Secrétariat

Isabelle Gautier, qui tenait précédemment le secrétariat de notre association, a quitté Avranches pour quelques mois afin de compléter sa formation informatique. Il fallait donc la remplacer. Le président a eu l'heureuse idée d'acheter le logiciel Ciel associations dont le prix est bien modeste (1 703,74 francs T.T.C.). Ce logiciel a été installé sur l'ordinateur central de son cabinet ; cet ordinateur est l'instrument de travail quotidien de sa secrétaire comptable, Mme Morazin. Grâce à elle et à ce matériel performant, il est désormais possible d'obtenir à tous moments le fichier des adhérents et les comptes de l'association. Il restait à fixer la rémunération de Mme Morazin ; Isabelle Gautier était payée 60 francs nets de l'heure par l'association qui réglait en plus l'URSSAF et les ASSEDIC. Mme Morazin tient notre secrétariat sur le temps du

travail habituellement consacré au cabinet ; du fait de ses obligations familiales, elle ne souhaite pas modifier ses horaires, ni faire des heures supplémentaires. Voulant éviter de tomber sous le coup de la répression du prêt de main-d'oeuvre, le président a contacté l'URSSAF qui accepte le maintien du statu quo et la rétribution par l'association du temps passé pour le compte de celle-ci par Mme Morazin. Le conseil d'administration donne son accord à cette formule.

Bulletin annuel

Le bulletin de l'année 1998 a été saisi par Henry Decaëns, mis en page et imprimé gratuitement par l'OPAS. Jean Mingasson s'efforcera de voir sous quelle forme pourrait se poursuivre notre collaboration avec cet organisme qui vit de la publicité qu'il place dans les publications dont il s'occupe.

Les chemins montois

Alain L'Homer et François Saint-James sont membres de l'association, Les chemins du Mont-Saint-Michel. Celle-ci a embauché une étudiante en histoire, Christine Étienne, qui est chargée de retrouver les chemins montois et, en tout premier lieu, le chemin aux Anglais. Nous avons donné un accord de principe pour verser une subvention de 2 500 francs si Christine Étienne avait besoin d'aller en Angleterre pour poursuivre ses recherches. Cette somme rentre dans le cadre des bourses ou prix que nous avons décidé d'octroyer à des étudiants ayant réalisé un travail remarquable sur le Mont.

Contacts avec la municipalité du Mont-Saint-Michel

Nous avons décidé de prendre contact avec la municipalité du Mont-Saint-Michel afin de commémorer l'an prochain le vingtième anniversaire de l'inscription du Mont et de sa baie au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Visite de la SOGREAH à Grenoble

Plusieurs membres du conseil d'administration souhaitent visiter cette entreprise pour voir fonctionner la maquette de la baie qu'elle a réalisée. Un voyage à Grenoble sera organisé au printemps, avant que cette maquette ne soit démontée.

Plaquette présentant l'association

Jacques Lerebours Pigeonnière a effectué une ébauche du texte de cette plaquette. Antoinette Abadie, Henry Decaëns, Marie-France Epron, Jacques Lerebours Pigeonnière, Alain L'Homer et Jean Mingasson ont accepté de relire ce texte pour le modifier éventuellement ou le compléter. Il faudra ensuite sélectionner des illustrations, parmi lesquelles doit figurer une carte de la baie réalisée par Alain L'Homer.

Conseil d'Administration du 10 mars 1999

Étaient présents : Mme Antoinette Abadie, MM. René Besson, Gérard Colmaire, Henry Decaëns, le Père André Fournier, MM. Jacques Lerebours Pigeonnière, Alain L'Homer, Jacques Jucas et Jean Mingasson.

Étaient excusés : Mme Marie-France Epron, MM. Hubert Grison, Léon Jozeau-Marigné, Michel Ozanne et François Saint-James.

Problème des cotisations

Le législateur a ajouté un article 1768 quater (article 87 de la loi n°97-1269 du 30 décembre 1997) au code général des impôts :

Toute personne, organisme ou groupement qui délivre irrégulièrement des certificats, reçus, états ou attestations permettant à un contribuable d'obtenir une déduction du revenu ou du bénéfice imposables, ou une réduction d'impôt, est passible d'une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

Cette amende est établie et recouvrée selon les mêmes procédures et sous les mêmes garanties et privilèges que ceux prévus pour l'impôt sur le revenu. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les règles applicables à cet impôt.

Les dirigeants de droit ou de fait des personnes morales émettrices des documents mentionnés au premier alinéa, qui étaient en fonction au moment de la délivrance, sont solidairement responsables du paiement de l'amende, si leur mauvaise foi est établie.

Ces dispositions nous interdisent donc d'établir un reçu fiscal en échange du paiement de la cotisation annuelle.

En revanche, nous allons proposer à l'assemblée générale de fixer le montant de la cotisation annuelle à 50 francs ; tout versement supplémentaire à ce minimum de 50 francs pourra être considéré comme un don et faire l'objet d'un reçu fiscal. En cette période de stabilisation des prix, nous nous efforcerons de ne pas modifier ce montant, au moins jusqu'au passage à l'euro.

Plaquette de prestige

Le texte de cette plaquette est prêt ; il reste à la mettre en page et à la faire tirer par un imprimeur afin qu'elle soit disponible pour le mois de septembre prochain. Son format sera de dimensions plus carrées que celles du bulletin afin de tenir compte de la verticalité du Mont et de l'horizontalité de la baie. Mais il faudra également tenir compte des enveloppes standard pour simplifier les envois futurs.

Actuellement le coût de l'impression n'est pas encore connu. Nous prévoyons un tirage de l'ordre de 1 500 exemplaires et une distribution suivant une liste à établir. Les adhérents seront bien entendu privilégiés.

Réunion de septembre

Celle-ci est fixée au samedi 25 septembre 1999 pour que nous puissions à nouveau profiter des concerts organisés le même week end à l'abbaye.

Gérard Colmaire a rappelé que la date de l'assemblée d'automne a toujours posé des problèmes : certains souhaitent en effet qu'elle soit le plus proche possible de la fête de saint Michel, soit le 29 septembre, d'autres privilégient la date de la grande marée. Il se trouve que, cette année, les deux coïncident.

Il conviendra de faire une action jumelée avec la commune du Mont-Saint-Michel pour marquer le vingtième anniversaire de l'inscription du Mont au patrimoine de l'UNESCO ; le président va prendre contact avec la municipalité.

Plusieurs suggestions sont avancées pour l'après-midi : soit la visite du manoir de Brion et de l'église de Genêts, soit la visite du château de Montgomery à Ducey.

Travaux de la SOGREA H

Michel Ozanne souhaite que les documents et la maquette de la SOGREA H soient acquis pour être conservés et, si possible, mis à la disposition du public, à proximité du Mont ; le prieuré d'Ardevon, par exemple, serait tout à fait indiqué.

L'idée est apparue très intéressante au conseil d'administration, mais difficile à réaliser, en dehors même des problèmes de coût, en raison de la taille de la maquette et des conditions de fonctionnement des marées, les moteurs appartenant à la SOGREA H. A titre indicatif, l'emprise totale du modèle est de 900 m². Il est évident que le transport ne pourra se faire qu'en pièce détachées. Qui pourra remonter correctement la maquette ?

Problèmes de l'accès au Mont-Saint-Michel

La décision est prise de retenir un train sur pneus, moyen le plus économique et le plus simple pour favoriser l'accès au rocher ; le prix sera de 47 à 50 millions de francs hors taxes. Le système a été préféré au bus amélioré (72 millions) et au tramway (200 millions).

Nous ne soutiendrons par l'association qui souhaite un accès ferroviaire au Mont, en liaison avec le réseau existant. Cela nécessiterait des aménagements lourds pour l'arrivée du train, incompatibles avec la légèreté qui doit être exigée au bout de la passerelle. L'accès ferroviaire pourrait à la rigueur être admis jusqu'à la Caserne, mais sûrement pas au-delà.

Comité d'honneur

Deux membres de notre Comité d'honneur sont morts l'an dernier, d'autres ne sont plus dans la fonction qui a justifié leur nomination. La liste mérite donc d'être revue. Gérard Colmaire et les deux vice-présidents sont chargés de la mettre à jour. Sans plus attendre le conseil d'administration a déjà pris la décision d'élire membre de ce comité M. Victor Convert, ancien préfet de la Manche, et le Père Bruno de Senneville qui a été l'un des principaux artisans du millénaire monastique du Mont, en 1965-1966, et a créé en 1969 la petite communauté monastique qui assure une présence religieuse dans l'abbaye depuis cette date.

Relations avec l'université

Monsieur Pierre Bouet renonce à l'idée de jumelage qui pose trop de problèmes, notamment administratifs. Il confirme que le colloque de Cerisy de septembre 2000 se tiendra au moins une journée complète au Mont avec des universitaires internationaux.

Monsieur Bouet, qui est personnellement membre de notre association, doit nous faire une communication sur la *Revelatio*, c'est-à-dire le manuscrit du Mont qu'il est en train de traduire et de comparer avec les autres manuscrits connus retraçant les origines du Mont.

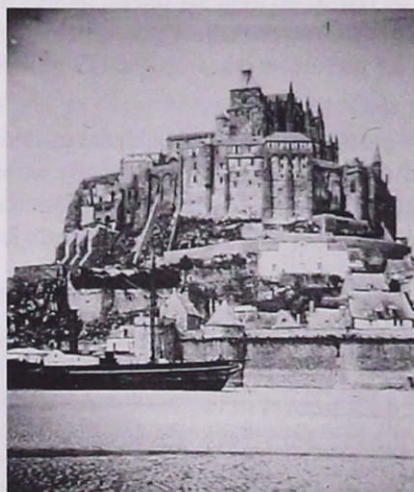
Elections au Conseil d'administration

L'assemblée générale doit procéder au renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration. Gérard Colmaire, le Père André Fournier, Jacques Lucas, Jean Mingasson et François Saint-James se représentent. En revanche, Léon Jozeau-Marigné et Michel Ozanne n'ont pas souhaité se représenter ; mais nous avons enregistré deux candidatures nouvelles : celles d'Yves Ozanne et d'Hervé Robilliard.

Divers

Les Amis du Mont souhaiteraient pouvoir disposer d'un endroit pour que des dépliants puissent être distribués dans l'abbaye. Plus généralement, il nous semble qu'il serait utile qu'il y ait dans l'abbaye un espace réservé aux associations qui y ont leur siège ; de nouvelles démarches seront entreprises sur ce point auprès de Jean-Pierre Hochet.

Dès maintenant, le président va envoyer des dépliants aux différents hôteliers du Mont, *extra et intra muros*.



Le Mont-Saint-Michel vers 1865
(un bateau s'est échoué sur la grève à l'emplacement
où la digue sera construite une dizaine d'années plus tard)

Assemblée générale du 10 mars 1999 Rapport moral présenté par le Président

Au mois de septembre 1998, je saluais la parution du n° 8 de la *Revue du patrimoine mondial* qui faisait sa couverture sur le Mont-Saint-Michel. Nous avons été heureux de la présence de Mme Tanaka qui représentait l'UNESCO. Plus largement, il convient de rappeler que l'inscription du Mont-Saint-Michel et de sa baie sur la liste des sites et monuments du Patrimoine mondial remonte à 1979. Vous savez que les Français sont friands d'anniversaires. Fêtons celui-là. Pour ce faire, je pense opportun de vous rappeler ce que cette reconnaissance recouvre et implique. Je remercie Alain L'Homer qui m'a fourni les éléments de documentation qui me manquaient.

Qu'est-ce que la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ?

Monts et merveilles (comment mieux évoquer le Mont ?)

Temples et châteaux-forts, grottes des chasseurs paléolithiques, savanes, glaciers, palais baroques, mines de sel, fresques médiévales, ruines mystérieuses des déserts de l'Asie et des forêts américaines, rochers et cathédrales, statues et volcans,...

Entre ces édifices et ces espaces vierges, ces sites naturels et ces réalisations humaines, que séparent des milliers de kilomètres, des dizaines de siècles, qu'y a-t-il de commun ? Deux choses : 1° Chacun d'eux est considéré comme unique, sans prix, irremplaçable. Tous font partie du patrimoine mondial, culturel et naturel. Plus de soixante pays demandent à l'UNESCO de proclamer que ces biens ont une valeur universelle, exceptionnelle. 2° Ils sont tous en danger.

Patrimoine mondial, une idée neuve.

La notion de patrimoine mondial est relativement récente. Elle demeurera longtemps étonnante. Nos ancêtres savaient peut-être que les jardins de Lahore, les mosquées du Caire, la cathédrale de Bourges, les temples d'Angkor, les pyramides d'Égypte ou d'Amérique centrale, les îles Galápagos, ... étaient des sites et monuments somptueux, rares et étranges.

Parfois, ils se montraient sensibles à la splendeur d'une montagne, d'un grand fleuve (combien de fois a-t-on chanté la Seine ?) voire de telle jungle peuplée de bêtes sauvages. Il leur arrivait de concevoir que ces monuments de beauté fassent l'orgueil d'un peuple et témoignent de la noblesse de son histoire, ou que ces accidents géographiques puissent symboliser une nation, ses aventures, ses découvertes. Mais il ne leur serait pas venu à l'esprit que cela eût une valeur « universelle ».

Chacun comprend qu'il faut préserver les grands écosystèmes qui ne connaissent pas les frontières nationales. Pour les réalisations humaines, cela va de soi. Celles-ci

sont le résultat d'une culture, d'une civilisation. Les pyramides égyptiennes ne sont pas les mêmes que celles d'Amérique. Plus près de nous, les églises gothiques françaises sont différentes des églises anglaises, allemandes, italiennes ou espagnoles.

Le phénomène de la mondialisation a conduit nos contemporains à considérer ces biens, où qu'ils se trouvent, comme leurs biens propres. « Rome n'est plus dans Rome », c'est vrai. Mais peut-on laisser Venise disparaître dans la mer ?

Le Mont peut-il cesser d'être une île ?

En 1972, l'UNESCO a adopté la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* qui est entrée en vigueur en 1975. Au 15 octobre 1982, 67 États l'avaient ratifiée ou approuvée.

Sa raison d'être : « *Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés non seulement par les causes traditionnelles de dégradation, mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération et de destruction encore plus redoutables* ». (Préambule de la convention).

Son but : créer un système permettant à la communauté internationale de participer à la sauvegarde de biens (monuments, ensembles, sites) qui ont une valeur universelle, exceptionnelle.

Le responsable de la protection

La demande d'inscription d'un monument ou d'un site sur la liste doit émaner du gouvernement local qui présente un dossier approfondi. Une fois le site ou le monument inscrit, le gouvernement est responsable de sa protection.

Mais le gouvernement intéressé n'est pas seul, il est aidé par le Comité du patrimoine mondial qui est chargé d'identifier les monuments et sites à protéger, de les faire connaître dans le monde entier et de fournir la coopération technique nécessaire.

Le Comité inscrit les monuments et les sites sur la liste du patrimoine mondial selon des critères rigoureux. Cette liste n'est pas figée : si un monument ou un site est trop négligé, il peut être radié.

Le Comité bénéficie d'une assistance collective qui peut attribuer des prêts, voire des aides immédiates en cas d'urgence. Le Comité dispose du Fonds du patrimoine mondial, alimenté par des contributions volontaires ou obligatoires des États ayant ratifié la Convention.

Il est inutile d'insister sur le fait que le Mont et sa baie relèvent tout à fait des objectifs de cette Convention, tant au titre du patrimoine naturel que du patrimoine culturel. Nos statuts de 1911 prévoient également la protection du Mont, la conservation de son insularité et de son caractère historique et artistique.

L'inscription du Mont-Saint-Michel

Après avoir signé la Convention de 1972, la France demandait l'inscription du Mont et de sa baie en 1979. Il était précisé au 4e § : « *il apparaît que si des mesures exceptionnelles ne sont pas prises à court terme, le Mont aura perdu tout caractère marin avant la fin du siècle. Il importe donc d'agir avec rapidité et détermination* »

et au 11e § « *la disparition de l'écrin naturel d'eau qui entoure le Mont ne peut être envisagée sans crainte de voir son originalité altérée. L'existence de la baie du Mont-Saint-Michel ne peut être remise en cause et doit être considérée comme un bien naturel d'importance primordiale* »

Un article de notre ancien ami Yves-Marie Froidevaux était joint au dossier pour soutenir la préservation du caractère maritime du Mont.

Depuis, nous savons que le Président Mitterrand est venu procéder à la dépose de la première pierre de la digue de Roche Torin, le 23 juin 1983, et que la mission Mont-Saint-Michel travaille à la destruction de la digue-route.

J'aimerais pouvoir en dire plus sur l'état des travaux actuels, mais depuis notre assemblée de septembre et l'excellent exposé de M. Unterreiner, je ne sais absolument rien de plus. En particulier sur les conclusions des études de laboratoire et sur les projets de réalisations de la future passerelle.

Jacques Lucas



Le 25 Août 1924, Madame Clouet du garage officiel Ford, de Villavieille (Manche) France : au volant d'une Ford surbaissée de série, effectua le double trajet des grèves, entre Genêts et le Mont Saint-Michel (9 kilom.) en 15 minutes à l'aller et 12 minutes 50" au retour, parvenant à franchir les sables mouvants et les rivières la "See" et la "Sélune", ayant 250 mètres de largeur avec 60 centimètres de moyenne de hauteur d'eau. Madame Clouet était accompagnée de M. Clouet, d'un guide et d'un mécanicien.

Anpnel, photo - Villavieille

Un arrêt à la sortie des Grèves

Compte rendu de l'Assemblée générale du 10 mars 1999

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le mercredi 10 mars à 19h dans la salle Jeanne d'Arc de la paroisse Saint-Jean Baptiste de Neuilly.

Le président Jacques Lucas ouvre la séance en excusant l'absence de quelques personnalités, dont M. le Préfet de la Manche, M. le sous-préfet d'Avranches et Mme Labéy, présidente de l'association *Les Chemins du Mont-Saint-Michel*.

Il présente tout d'abord le **rapport moral** qui est publié dans le présent bulletin.

Après avoir donné la parole au trésorier, René Besson, pour qu'il présente le **bilan financier** du dernier exercice, publié ci-après, le président fait voter à la fois le bilan moral et le bilan financier ; les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

Jacques Lucas propose ensuite à l'assemblée de fixer la **cotisation annuelle** à 50 francs ; cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

Puis il fait procéder au **renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration**. Gérard Colmaire, le Père André Fournier, Jacques Lucas, Jean Mingasson et François Saint-James sont réélus. Hubert Robilliard et Yves Ozanne, nouveaux candidats, sont élus.

Il annonce que notre association a adhéré aux **Amis de la bibliothèque d'Avranches** ; souhaitons que les deux associations contribuent à mieux faire connaître le Mont-Saint-Michel, en publiant ensemble de nouveaux livres par exemple.

Les Amis du Mont-Saint-Michel préparent une **plaquette** qui présentera les objectifs que l'association se propose de suivre. Elle devrait être disponible en septembre prochain.

Pour souligner la place que la communauté monastique occupe au Mont, le président donne la parole au **Père Fournier**, prieur. Celui-ci rappelle que la communauté a une double mission : la prière et l'accueil. Beaucoup de personnes souhaitent faire une retraite dans l'abbaye. Malheureusement il n'est guère possible de répondre favorablement qu'à une demande sur trois ou quatre ; en effet, les locaux ne sont pas assez grands et la communauté est réduite à trois membres présents au Mont ; heureusement, une jeune postulante va bientôt intégrer la communauté.

Le Père André se réjouit que l'association *Les Chemins du Mont-Saint-Michel* remette en service les routes de pèlerinage. L'inauguration du chemin aux Anglais, le mercredi 29 septembre prochain, comprendra une traversée de la baie avec les élus et ensuite un accueil liturgique dans l'abbaye.

Pour terminer, le Père André annonce que l'orgue de l'église abbatiale, construit pour les fêtes du millénaire, est désormais inutilisable. Il aimerait que l'on puisse lui prêter un positif pour soutenir le chant des moines, en attendant que l'on construise un autre orgue. L'emplacement du nouvel instrument est désormais défini ; accroché au

mur occidental du bras sud du transept, il serait en grande partie installé dans la tribune romane située derrière ce mur et serait ainsi moins encombrant que l'instrument actuel.

L'aménagement récent du chemin de ronde menant des Fanils à l'abbaye a suscité un certain nombre de questions de la part des Montois. Pour répondre à celles-ci, Jacques Lucas donne la parole à **Jean-Pierre Hochet**, administrateur de l'abbaye qui nous a fait le plaisir d'être parmi nous. Celui-ci informe les membres de notre association qu'il s'agit d'un aménagement de transition : laisser quelques places de stationnement pour les véhicules au pied du treuil, sans que cela ne gêne le fonctionnement de celui-ci, ni la sécurité qui exige que les voitures de pompiers et les ambulances puissent arriver sans encombre à cet endroit. Cet aménagement est donc totalement indépendant des travaux à venir pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Jean-Pierre Hochet annonce que l'on a enregistré en 1998 un million d'entrées à l'abbaye ; c'est la première fois que l'on atteint un chiffre aussi important.

Jean Mingasson demande à l'administrateur de l'abbaye s'il serait possible d'avoir un endroit pour stocker les archives des Amis du Mont-Saint-Michel et, plus généralement, s'il ne pourrait y avoir dans l'abbaye un local réservé aux associations et, dans l'aumônerie de la Merveille où passent tous les visiteurs, un endroit où les associations pourraient se faire connaître en présentant, par exemple, des dépliants. Jean-Pierre Hochet donne une réponse favorable de principe à toutes ces demandes.

Le président remercie ensuite **Jean-Pierre Morelon**, ingénieur général des Ponts et chaussées, de nous faire l'honneur d'être parmi nous. Il lui demande d'intervenir pour nous informer de l'état des études sur le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel dont il a la responsabilité. Le chef de projet se montre très prudent car toutes les études ne sont pas encore terminées.

Au niveau hydraulique, il y a eu quelques surprises. Le modèle n'a fonctionné qu'à partir d'avril alors qu'on pensait qu'il serait opérationnel dès Noël. Les études ont de ce fait pris du retard et l'on vient seulement d'entreprendre l'essai long à 45 ans.

Depuis vingt-cinq ans, la sédimentation a continué à partir de l'ouest. Pour couper le grand banc de sable qui s'est formé, il faudrait beaucoup d'énergie. En outre, il serait illusoire de croire que la coupure de la digue permettra de rétablir les courants traversiers qui étaient encore si puissants au siècle dernier. Il faut donc faire travailler le Couesnon à l'ouest mais aussi à l'est. Le barrage de la Caserne devra être modifié afin d'obtenir en amont une capacité de stockage plus importante qu'aujourd'hui. Et comme le Couesnon ne peut travailler à l'ouest et à l'est du Mont en même temps, il sera nécessaire de le couper en deux à partir du barrage en réutilisant autant que possible les cordons d'enrochement qui délimitaient naguère son lit jusqu'au Mont. En le faisant travailler tantôt à l'ouest, tantôt à l'est, on évitera ainsi d'entourer le Mont par un système de douves.

Les navettes de transport seront des trains sur pneus, avec une motrice à l'avant et à l'arrière, matériel qui s'amortit en quinze ans. Chaque rame de train pourra transpor-

ter cent personnes, et il est prévu une rame toutes les deux minutes en période d'affluence.

Pour le reste, il y a encore beaucoup d'interrogations. Ainsi, pour l'approche du Mont, ce n'est pas encore totalement bouclé. Le calage est en cours en fonction des résultats des études d'hydraulique. La passerelle devrait avoir la même largeur que la digue. Pour l'arrivée au Mont, l'idéal serait de continuer à faire entrer les visiteurs par l'Avancée. Pas de problème quand la mer est basse car les visiteurs peuvent marcher sur les grèves. Mais que faire lorsque la mer entoure le Mont ? On peut imaginer plusieurs solutions : soit un système mobile flottant, avec une entrée à gauche du corps de garde des Bourgeois ; soit une nouvelle entrée qu'il faudrait aménager dans le rempart près de la porte du Roi, en face de l'hôtel Poulard (solution qui semble avoir la faveur des décideurs au moment où nous rédigeons ce compte rendu, en juillet 1999).

La question du stationnement des Montois et des clients des hôtels n'est pas réglée non plus (elle l'est aujourd'hui, semble-t-il, puisque le parking initialement prévu a disparu du programme).

D'autres problèmes plus importants se poseront à l'avenir, tel celui de la cohabitation entre le chantier et les visiteurs. Nous n'en sommes pas encore là puisque la Commission supérieure des monuments historiques et la Commission supérieure des sites ne se sont pas encore prononcées. Mais le budget de l'année 1999 ayant été voté par le Syndicat mixte, les études peuvent continuer. L'enquête d'utilité publique est prévue au début de l'année 2001 et la fin des travaux en 2005.

Après avoir vivement remercié M. Morelon, le président reprend la parole pour évoquer les liens de notre association avec l'**Université** auxquels il tient beaucoup car, rappelle-t-il, là réside la base des relations culturelles. Dans le dernier bulletin, il a particulièrement apprécié la première partie de l'article de Catherine Bougy, maître de conférences à l'Université de Caen, sur *Le langage ordinaire dans la baie du Mont-Saint-Michel*. Il en profite pour féliciter le secrétaire général pour la qualité du cliché de couverture de ce bulletin. Il se fait aussi un plaisir de dire quelques phrases en patois avant de présenter le dernier intervenant, **Pierre Bouet**, également maître de conférences à l'Université de Caen où il dirige l'Office universitaire d'études normandes. Notre conférencier a pris une année sabbatique pour traduire la *Revelatio ecclesiae sancti michaelis* (814-840), qui raconte l'histoire de la fondation du Mont selon la volonté de saint Michel, thème de son intervention de ce soir.

Il s'est rendu au printemps dernier au Monte San'Angelo, c'est-à-dire au Mont Gargan, situé au talon d'Achille de la botte italienne, où il a rencontré d'éminents collègues européens, des moines de ce sanctuaire et de la Sacra di San Michele près de Turin. Il envisage que des "liens de charité" soient renoués entre ces trois sanctuaires déjà visés par la *Revelatio*. Le colloque de Cerisy de l'an 2000 portera sur les trois monts dédiés à l'Archange. Ce colloque international sera organisé par André Vauchez, l'Ecole française de Rome, l'Office universitaire d'études normandes et un professeur italien. Il se tiendra à Cerisy et, bien entendu, au Mont-Saint-Michel.

Pierre Bouet est aussi l'un des coauteurs de l'ouvrage que tout véritable ami du Mont se doit d'avoir dans sa bibliothèque, *Le Mont-Saint-Michel : histoire et imagi-*

naire. On y trouve, entre autres documents, une reproduction du miracle de l'Archange marquant de son doigt le chef de saint Aubert qui doutait de l'origine michélienne de ses songes !

La *Revelatio*, dont Pierre Bouet fait une relecture de latiniste, sans tenir compte des autres textes, est présente dans une trentaine de manuscrits dont le plus ancien est du IX^e siècle ; une dizaine de manuscrits sont normands. C'est un texte d'une qualité historique exceptionnelle car son auteur nous permet de mieux connaître la culture des moines du début du IX^e siècle ; il a aussi un souci d'expliquer le passé, de situer la fondation du Mont-Saint-Michel dans un cadre chronologique et dans un cadre géographique. Cet auteur est un clerc qui connaît la Bible, Grégoire le Grand, saint Augustin ; il a une authentique culture latine.

Ce n'est pas un contemporain de saint Aubert. Il connaît les termes *monachi* et *clerici* mais n'utilise pas celui de *canonici*. Il écrit donc avant 965, date de l'arrivée des Bénédictins qui surnomment leurs prédécesseurs *canonici*. Il ne fait aucune allusion aux Vikings, dont les incursions deviennent régulières et fréquentes à partir de 841, ni d'ailleurs à l'installation des Bretons auxquels Charles le Chauve a cédé le Cotentin en 867. Il écrit donc entre 800 et 840.

Ce texte est un document liturgique qui a pour fonction de célébrer saint Michel lors de la fête de la dédicace, le 16 octobre. Ce n'est pas un texte légendaire, mais un document historique qui nous donne des informations sur le site, le mont *Tumba*, c'est-à-dire *tumulus*, dont la racine est *tum*.

Le Mont a la forme de l'arche de Noé. La mer l'entoure deux fois par jour. Sur la forêt qui aurait existé autour du Mont et qui aurait été brutalement submergée, on a fait un contresens. On sait que saint Aubert a envoyé des messagers en Italie au Mont Gargan ; lorsqu'ils reviennent quelques mois plus tard, ils constatent qu'ils pénètrent dans un monde nouveau ; l'espace était auparavant envahi de broussailles ; il ne s'agit pas de la baie, mais du Mont qui a été aménagé par saint Aubert.

Le Mont était christianisé depuis longtemps ; des moines y avaient construit deux églises qui existaient encore au temps d'Aubert. On ne sait d'où venaient ces *monachi* : des disciples de saint Samson, de saint Pair et de saint Scubilion, des Poitevins, des Irlandais ?

Saint Aubert n'est connu que par la *Revelatio*. Robert de Torigni ne sait pas où le situer parmi les évêques d'Avranches. Lorsque saint Ouen devient évêque de Rouen, en 641, il s'efforce de contrôler la Basse-Seine en y faisant venir des francs qui fondent les abbayes de Saint-Wandrille et de Jumièges. C'est un autre franc, Ragentram, que saint Ouen a préposé au gouvernement de Jumièges, pendant l'exil de saint Philibert, avant de le placer sur le siège épiscopal d'Avranches. Saint Aubert, lui aussi, est franc. Tout se passe donc comme si le pouvoir franc de Rouen essayait de contrôler l'ensemble de la Neustrie, jusqu'au Mont-Saint-Michel qui est situé sur la frontière entre l'Avranchin et la Bretagne.

Sur saint Aubert, la *Revelatio* nous parle de trois visions (*visio, admonitio, revelatio*) qui sont des interventions surnaturelles pendant le sommeil de l'évêque. Celui-ci

discute avec l'Archange pendant son sommeil ; la méfiance d'Aubert est telle que saint Michel doit intervenir trois fois !

La *Revelatio* est un texte historique, elle ne glisse pas dans l'hagiographie ; avant l'arrivée des "reliques" ramenées du Mont Gargan, le seul miracle est celui du petit Bain qui, de son pied, fait rouler les deux grosses pierres qui empêchaient de construire le sanctuaire.

Saint Aubert construit un oratoire de forme circulaire ou en forme de grotte, comme le sanctuaire du Mont Gargan. Or l'oratoire du Mont Tombe est construit pendant que les clercs envoyés par saint Aubert sont partis au Mont Gargan. Aubert y a certainement été lui-même auparavant ou il a été en contact avec un clerc qui a déjà fait le pèlerinage.

Saint Aubert fonde une communauté de douze *clerici* chargés du culte de l'Archange sur le Mont Tombe. Il découvre une source sans laquelle ces clercs auraient eu bien du mal à vivre ; mais c'est un détail qui aurait été ajouté après.

Le point le plus délicat est sans doute la date de la fondation du Mont. La *Revelatio* fait intervenir saint Aubert au début du VIII^e siècle, donc à la fin de l'époque mérovingienne. Ne peut-on imaginer que son intervention soit finalement plus ancienne ?

Après avoir remercié chaleureusement Pierre Bouet de sa communication passionnante, dont ce compte rendu ne donne qu'un pâle reflet, le Président lève la séance à 22h30, après avoir annoncé que la prochaine réunion se tiendra au Mont-Saint-Michel le samedi 25 septembre.

* * *

A l'issue de l'assemblée générale, un bref conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau. Tous les membres sortants ont été réélus dans le poste qu'ils occupaient précédemment (la liste des membres du bureau figure à la page 2 du présent bulletin).



La digue et les cordons de pierres guidant le cours du Couesnon
(vers 1910)

Bilan financier de l'exercice 1998 du 1/01/98 au 31/08/98

Rappel : situation au 31.12.1997

Disponible :	
Banque NSM	39 156,38
C.C.P.	21 940,72
Caisse d'Épargne	11 609,68
	<u>72 706,78</u>
Portefeuille :	
11 placements nets (10 203,49)	112 238,00
201 convex D (466,91)	93 849,00
	<u>206 087,00</u>
Total général	<u>278 793,78</u>

Situation au 31.08.1998

Disponible :	
Banque NSM	44 753,92
C.C.P.	23 620,72
Caisse d'Épargne	11 880,18
	<u>80 254,82</u>
Portefeuille :	
11 placements nets (11 050,51)	121 555,61
201 convex / D (544,16)	109 376,16
	<u>230 931,77</u>
Total général	<u>311 186,59</u>
Soit un résultat positif de : 32 392,81	

Recettes

* Cotisations (147 cotisations dont 38 couples, 35 bienfaiteurs, 3 jeunes)	28 975,00
* Vente du portfolio Émile Sagot	5 000,00
* Plus value boursière	24 844,77
Total	<u>58 819,77</u>

Dépenses

* Cotisations et subventions	4 700,00
* Secrétaire	4 924,00
* Impression du dépliant de l'association	12 023,00
* Frais de fonctionnement	4 779,96
Total	<u>26 426,96</u>

Résultat positif : 32 392,81

Commentaires

• Périodicité du bilan

Jusqu'à l'année dernière, la périodicité statutaire couvrait l'année civile. Or les cartes de membres étaient mises en service dès le 1er septembre de l'année précédente. Il y avait donc anomalie entre le bilan établi du 1er janvier au 31 décembre et la vie des cartes de membres du 1er septembre au 31 août suivant.

C'est pourquoi l'Assemblée générale du 1er avril 1998 a décidé de faire coïncider la durée de vie du bilan avec celle des cartes. Pour passer d'un système à l'autre, nous vous présentons un bilan couvrant l'exercice du 1er janvier au 31 août 1998, soit neuf mois.

• Cotisations

Cette période recueille moins de cotisations que celle, plus favorable, de septembre à décembre. C'est pourquoi nous n'avons enregistré que 147 cotisations pour 28 975 francs.

• Plus value en bourse

L'évolution favorable de la bourse pendant cette période a permis de bénéficier d'une plus value de 24 844,77 francs, ce qui peut être très variable d'une année sur l'autre.

• Nouveau dépliant

Nous avons édité un nouveau dépliant pour la prospection de nouveaux membres.

• Bulletin 1998

Cette dépense ne figure pas au bilan car le bulletin doit être imprimé gratuitement par l'O.P.A.S..

• Résultat

Grâce à la progression des cours de la bourse le résultat atteint 32 392,81 francs. Il permet de couvrir les deux tiers de la perte de 48 622,77 francs de 1997.

René Besson



LE LANGAGE ORDINAIRE DANS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Catherine BOUGY

Maître de conférences en ancien français et dialectologie
Université de Caen

Le vocabulaire des agriculteurs et des éleveurs de bovins : des termes techniques et pratiques en voie de disparition

Cette partie de l'enquête nécessitant aussi des explications détaillées, nous avons fait suivre chaque paragraphe de notes explicatives.

Neuf agriculteurs et éleveurs ont été interrogés : trois agriculteurs-éleveurs retraités de Vains, ainsi que quatre jeunes agriculteurs-éleveurs du GAEC le Viviers à Vains et deux agriculteurs des polders de l'ouest du Mont, dans la partie bretonne de la baie. Leur petit nombre, leurs origines variées et leurs réponses disparates ne permettent pas de proposer des conclusions générales en ce qui concerne leur mode d'expression. On se contentera donc de citer leurs propos en les commentant.

À Vains, les trois agriculteurs-éleveurs retraités mettaient parfois leurs bovins à paître sur les prés salés, quand le foin manquait à la ferme, et à condition que le *foin de grève* soit bien sec, et que l'on veille à ce que les bêtes ne s'enlisent pas dans les *criches*. Le lait des vaches qui ont mangé ce foin « a le *goût de grève* », « un léger goût de *tangue* », « un goût de *balayette* », légèrement salé, dû aux plantes ingérées par les bêtes et particulièrement à la *rauche*. Ce lait, plus riche que le lait habituel, était autrefois recommandé aux enfants chétifs et aux malades. La viande des bovins qui paissent dans les herbues a d'ailleurs aussi, comme celle des moutons, un goût particulier.

Tous les témoins, y compris les plus jeunes, emploient les mêmes termes concernant l'élevage de bovins pour la viande : une vache qui va vèler (on le remarque au fait qu'elle se creuse et « prend de la mamelle ») est une *amouillante*. Le veau qui tête encore sa mère est un *téteux*, et devient un *broutard* quand il commence à manger de l'herbe. On appelle une bête issue d'un croisement avec un taureau de race hollandaise ou charolaise un(e) *méti* 'métis(se)' ou un(e) *croisé(e)* ; les produits du croisement d'un charolais et d'une normande sont des *jaunes*, à cause de la couleur de leur robe. Quant à la vache âgée, *réformée*, (vers l'âge de quinze ans), on dira d'elle que *c'est la décadence*, et on la mènera à l'abattoir. Enfin, le cri pour appeler les vaches est *vécho*, *vécho*.

Les bêtes qui paissent dans un champ de pommiers courent le risque de *s'empommer*, 's'étouffer en avalant une pomme' ; il faut alors les *dépommer*, à l'aide d'un *trocard*.

Notes :

- le mot *riche* semble être le même que le français *riche* 'baie', attesté pour la première fois en Normandie au XIV^e siècle ; son étymon, le scandinave *kriki* a le sens

de 'creux, cavité, anse, crique' : c'est celui de 'creux' qui a été conservé ici : *criche* a dû désigner les crevasses tracées dans le sable par les petits cours d'eau qui sillonnent la baie à marée basse. Ce sens de 'ruisseau' existe d'ailleurs dans le moyen néerlandais *creke*, de même origine, et qui signifie 'cours d'eau étroit et dormant, qui est souvent la trace d'un cours d'eau antérieur' (FEW). *Crique*, *crèque* figurent aussi dans l'ALN (II 518, 'ruisseau ; ruisseaux') avec le sens de 'rigole' 'saignée, petit ruisseau', aux points 35 (Cricqueville, c. d'Isigny-sur-Mer, Calvados), 36 (Port-en-Bessin, Calvados) pour *crèque* (il a d'ailleurs aussi le sens d'ornière dans un chemin' dans le Bessin) et 9 (Magneville, c. de Bricquebec, Manche) pour *crique*. Quant à la forme *criche*, elle résulte probablement d'une correction, de la part des locuteurs de cette région du sud de la Normandie, d'une forme *crique* qui leur a paru trop marquée dialectalement.

- Les *balayettes*, petits balais servant généralement à nettoyer la table ou le foyer ont longtemps été confectionnées avec des plantes locales.

- Peut-être faut-il rattacher le mot *rauche* à l'étymon *eruca* 'chou', à l'origine du moyen français *ruce*, 'roquette', 'sinapsis arvensis', dont les formes normandes sont *ruche*, *ruce*, 'ravenelle' ('radis sauvage') ; les parlers de l'Ouest d'oïl connaissent aussi *russe* (Rennes, 'brassica nigra'), *reusse* (Angers).

- à propos d'*amouillante*, René Lepelley note (RL VdS 1974) : « En Normandie le terme appartient à la langue courante de l'élevage. Son sens s'explique par le fait que, quelque temps avant que la vache ne mette bas, sa mamelle se distend et s'amollit ». Il fait remarquer que le terme, encore cité par Littré, ne figure plus dans les dictionnaires du français courant, signe de l'évolution du vocabulaire.

- *téteux*, forme populaire de *téteur*, 'celui qui tête' s'applique à des nourrissons ou à de jeunes animaux qui têtent ; il désigne souvent en Normandie (FEW) un jeune chien. Mais le nord de la Manche et la région de Coutances ont *tétré*, littéralement *téte-rel* 'jeune veau qui tête sa mère' (RL VdS 1974). D'autres parlers ont *téteron*, 'jeune âne' dans le Poitou, 'jeune mulet' dans les Deux-Sèvres, 'animal qui tête', en Saintonge.

- *broutard*, cf. René Lepelley (RL VdS 1974) : « dans les parlers ruraux, sous les formes *broutard* (en Haute-Normandie et dans quelques parlers non normands), *brou-ton* (sud de la Manche) et *brou-tier*, ce type s'applique à un veau dont l'âge peut varier entre huit mois et deux ans ». Le terme est par ailleurs attesté en français standard, dans le vocabulaire spécialisé de la boucherie : « veau qu'on laisse brouter (au lieu de le nourrir au lait) » (Robert).

- *méti*, forme invariable de l'adjectif *métis(se)*, du latin *mixticius* 'mêlé', (FEW) désignait en ancien et moyen français (*mestiz*, *mestif*) un animal engendré de deux espèces. Il s'applique actuellement plutôt à l'individu issu du croisement de deux races humaines, et le dictionnaire Robert ne donne d'exemples que de ce sens. Il signale cependant pour *métissage* un sens zoologique et botanique d'hybridation ; il donne aussi les exemples de *métisser des lapins*, *des plantes*. Il semble cependant que l'emploi de *méti(s)* avec le sens que lui donne notre témoin soit actuellement un archaïsme. Sa forme en fait, en outre, un terme nettement différent de celle du français moderne : l'adjectif est invariable, et le *s* final n'est pas prononcé, alors

qu'en français standard, le masculin, influencé par le féminin *métisse*, fait sonner le *s*.

- *croisé* est l'emploi substantivé, non attesté en français standard avec ce sens, de l'adjectif signifiant 'qui résulte d'un croisement'.

- *décadence* est ici employé au sens du moyen français *décadent* 'affaibli, décrépi', au sens physique (Rabelais, 1546).

- A propos du cri pour appeler les veaux, (cf. RL VdS 1974 p. 259) : « quand on s'adresse à des petits veaux, on les appelle par leur nom générique : [vâèlo vâèlo] ». Ce cri correspond à *vélot*, diminutif de *veau* ; cela nous autorise à émettre l'hypothèse d'une formation semblable pour *vécho*, qui serait une déformation dans l'interjection du substantif *vachot*, *vachotte*, diminutif de *vache*, attesté dans les patois de Basse-Normandie au sens de 'génisse' et employé comme terme d'affection¹

- *s'empommer*, usuel en français régional dans l'ensemble de la Basse-Normandie signifie 's'étouffer en avalant une pomme', en parlant d'une vache, (RL 1993). *Dépommer* n'est attesté dans aucun ouvrage et semble une création, soit du témoin, soit des locuteurs de la région. De même que pour les couples *enliser/déliser* et, *infra*, *broquer/débroquer*, sa formation est simple, elle correspond à un procédé de dérivation courant en français, et à un besoin de la langue : comment exprimer autrement la notion de 'enlever à une vache la pomme avec laquelle elle est en train de s'étouffer' ? Certaines régions de la Manche (centre) et du Calvados (ouest et centre) ont d'ailleurs aussi, en patois et en français régional, le substantif *épommeur*, 'tube flexible muni à son extrémité d'un ressort et d'une pince' (RL 1974 et 1993), qui permet justement de *dépommer* une vache.

- *troc card*, composé de *trois* et de *carre*, littéralement 'instrument à trois carres, à trois faces', désigne en général, en chirurgie, une tige métallique pointue coulissant à l'intérieur d'une canule et servant à ponctionner le liquide accumulé dans une paroi, une cavité (TLF). Le terme est aussi employé pour un instrument de même type destiné à percer l'abdomen des vaches météorisées. On constate ici une extension de sens, due au fait que pour *dépommer* les vaches on utilise un appareil qui se présente aussi comme un long tuyau.

Les agriculteurs retraités évoquent les champs, ou *pièces*, bornés par des *devises* qui permettaient de déterminer et de repérer la propriété de chacun.

Quand ils étaient jeunes, ils ont connu l'époque où l'on *cherruait*, 'labourait' avec des chevaux « quatre tout à la file », ou « trois disposés en long, un jeune et deux vieux », attelés à un *brabant* (ou *bréban*), qu'ils faisaient avancer à coups de *perpignan* ('de fouet') : à cette tâche, les bêtes « mouillaient leur *pouillot* » !

L'un d'eux cite aussi la *chancierè*, la partie du champ sur laquelle on tournait avec le cheval et le brabant : « on la retournait à la fin ». Il ajoute qu'avant de semer, il passait l'*estirpateur*, sorte de herse, mais qui rentre à trente centimètres dans la terre, alors que la herse « ne gratte que le dessus », puis le rouleau.

¹ Cf le *Glossaire du patois normand*, de Louis Du BOIS et Julien TRAVERS, Caen, A. Hardel, 1856 dans lequel figure *vachot(e)*.

Notes :

- *pièce*, du gaulois **pettia* 'morceau' figure dans l'ALN au point 21 avec le sens de 'champ labouré'. En français régional, il désigne un champ et est connu dans toute la Basse Normandie, usuel ou employé dans la Manche, le centre de l'Orne et le Calvados (RL 1993).

- *devise*, dérivé de *deviser*, au sens de 'diviser' qu'avait ce verbe en ancien et moyen français, désigne une borne ou une pierre marquant la limite d'un terrain. Connu dans le français régional du sud de la Manche, il est employé, connu ou attesté dans ceux des autres régions de la Basse-Normandie (RL 1993).

- *cherruer*, labourer avec la charrue, du latin *carruca*, présente le phénomène phonétique, courant dans les parlers d'oïl occidental, de l'influence fermante du *r*, qui fait passer à *e* le *a* qui le précède.

- *brabant*, terme technique du français s'applique à une charrue légère, ainsi nommée d'après le nom d'une province des Pays-Bas. Le FEW mentionne l'expression *charrue de brabant* attestée en 1800, puis *brabant* 'sorte de charrue' en 1835. *Brabant* figure encore actuellement dans le dictionnaire Robert.

- *perpignan* est cité par Littré : « nom que les charretiers donnent au manche de leur fouet (ainsi nommé du fait que la ville de Perpignan était célèbre pour ses fabriques de manches de fouets en bois d'alisier) ». Ce substantif, connu du français standard au XIX^e siècle et au début du XX^e, ne figure plus actuellement dans les dictionnaires : le mot a disparu de l'usage courant en même temps que l'objet, lié à l'emploi du cheval dans l'agriculture et les transports. Le témoin le cite d'ailleurs comme une réalité du passé.

- *pouillot* désigne en Normandie un petit vêtement de laine pour enfant ou une sorte de corset (FEW). Il est à rattacher au verbe *se pouiller*, 'se vêtir' attesté dans les parlers normands et ceux d'Ille-et-Vilaine, et qu'il faut comprendre comme le contraire de *se dépouiller* 'se débarrasser de ses vêtements', dérivé du latin *spoliare*, de même sens. « Mouiller son pouillot » est une expression métaphorique, qui a dû d'abord s'appliquer à l'homme : c'est mouiller son vêtement sous l'effet d'une transpiration excessive due à des efforts importants. D'où l'emploi secondaire chez l'animal, dans le sens de 'travailler dur'.

- *chancière*, du latin *canthus* 'bord', désigne le bord d'un champ qu'on ne laboure pas (FEW). L'ALN I carte 62 'chaintre', c'est-à-dire 'espace sur lequel tourne la charrue ou le tracteur à l'extrémité de chaque raie de labour', a relevé le type *chancière* et sa variante normano-picarde *canchière* dans tout le centre de la Normandie : ouest et sud de la Manche, nord-ouest et sud-ouest du Calvados, ouest de l'Orne.

- *estirpateur* est la forme populaire d'*extirpateur* mentionné par le Robert, 'sorte de herse destinée à extirper les mauvaises herbes'. Cf. la carte I 91 de l'ALN 'scarifier' qui note, dans la région qui nous intéresse, *ekstirper* au point 19 (Sacey), mais *estirper* en 18 (Servon), et *ektirper* en 20 (Saint-Laurent-de-Terregatte) : preuve que cette suite de trois consonnes (le signe *x* note les deux phonèmes *k* et *s*) provoque des difficultés de prononciation. Le français oral et populaire les simplifie généralement comme le fait le témoin : on entendra ainsi *escusez-moi* ou une *esplication*.

Le second témoin évoque les foin, qu'il rassemblait par *gerbes*, chacune étant constituée de trois *javelots*. Deux gerbes constituent un *piquet*, coiffé d'une troisième gerbe. On *broquait* 'chargeait' ces gerbes sur une charette, pour les débroquer 'décharger', et l'on passait les bottes sur la bouète [bwet] 'boîte' ou 'lucarne' de la grange.

Notes :

- *javelot* est un dérivé à valeur diminutive de *javelle*, (du gaulois **gabella*) 'chacune des poignées de blé scié qu'on couche sur la terre pour laisser le grain jaunir' (FEW). L'ALN I 136 a pour ce sens *javelle* aux points 18, 19 et 20. Mais il signale *jav(e)lot* et sa forme normano-picarde *gav(e)lot* aux points 21 (Saint-Pience), 27 (Montbray), 28 (Reffuveille), et 30 (Saint-Martin-de-Chaulieu) au sens de *javelle*. Une fois séchés, les *javelots* ou *javelles* sont mis en gerbes, et l'ALN indique aux points 18 et 20 que l'on met deux javelles par gerbe, alors qu'au point 19, on en met deux ou trois.

- La carte I 138 de l'ALN 'petit tas de javelles' avec la mention « il s'agit d'une seule javelle ou de tas de deux ou trois javelles debout généralement liées à la tête » a *piquot*, là où notre témoin a la variante *piquet*.

- L'ALN I 200 'fourche à long manche qui sert à charger les voitures, faire les meules, passer les foin dans les greniers' indique aux points 18, 19 et 20 *bro* et en note, pour 'manier la fourche à long manche', le verbe *broquer* donné par le témoin. Ces deux termes sont les correspondants normano-picards de *broche* 'instrument à tige pointue' et *brocher*, originellement 'piquer avec une broche' issus du latin *broccus*, 'saillant'. Quant à *débroquer*, dérivé de *broquer* avec le sens de 'décharger la fourche à long manche de ce que l'on a saisi avec elle', sa formation est claire et correspond à un besoin de la langue et, semble-t-il, à une habitude linguistique dans la région : cf. *s'enliser/déliser*, *s'empommer/dépotommer*.

Beaucoup de ces termes ou expressions s'appliquent à des réalités et à des techniques révolues. Les jeunes agriculteurs associés en GAEC, s'ils utilisent encore les termes désignant les différentes catégories de bovins qu'ils élèvent (voir ci-dessus *amouillante*, *téteux*, *broutard*, *jaune...*), vivent à l'ère de la *désileuse hydraulique*, appareil qui leur permet de charger et de décharger automatiquement en la dosant la nourriture qu'ils donnent à leurs bêtes, et du *roundballer*, [rundbaler] botteleuse qui forme de grosses balles de foin en rouleaux, moins vulnérables à la pluie et faciles à dérouler pour la distribution du foin. Ces rouleaux portent aussi le nom de *roundballer*, ou de *roules*, l'appareil étant également appelé *botteleuse à roules*. Constamment à la recherche d'innovations qui leur permettront d'accroître leur production et la qualité de leurs bêtes, ils emploient des techniques modernes et les termes du français standard qui s'y appliquent. Mais pour désigner des réalités qui n'ont pas changé, ils peuvent recourir au français régional : c'est ainsi qu'ils diront d'une vache « estourbie » qu'elle a été *mincée* ; pour éviter de tels accidents, c'est au crayon acide qu'ils procéderont à l'écornage des jeunes veaux... Ils stockent le lait de leurs vaches dans un tank, réservant le mot *canne* au bidon qui sert à abreuver les veaux de lait ou l'évoquant dans l'expression la *canne à lait*, nom du prix décerné, au concours agricole d'Avranches, à la meilleur vache laitière.

Notes :

- *roundballer* est le nom anglais d'une botteuse perfectionnée, récemment inventée et permettant de former des balles de foin pratiques d'utilisation. On notera qu'en français le terme désigne à la fois l'appareil et les bottes qu'il confectionne.

- *roule* est un déverbal du verbe *rouler* qui a le sens de 'former des rouleaux'.

- *canne*, du latin *canna*, roseau, a désigné un récipient et particulièrement, dans les parlers de Basse-Normandie, la cruche rebondie en cuivre dans laquelle on recueillait le lait de la traite.

En ce qui concerne les pommes et le cidre, un des agriculteurs retraités oppose au *pur jus* la *petite boisson*, 'cidre coupé d'eau' et note que le cidre resté trop longtemps dans les tonneaux pouvait *durcir*. Quant à la petite porte du tonneau, qui permet de le nettoyer, il la nomme *husset*. Mais pour lui, aujourd'hui, ces tonneaux sont devenus des *vieux merrains*, dont il dit, pour éclairer les enquêteurs, « c'est d'quoi qui ne va plus ».

Pourtant, un groupe d'enquêteurs a pu constater que ces *vieux merrains* servaient encore, en interrogeant à Céaux un couple d'agriculteurs à la retraite qui ont développé une production cidricole encore en activité, sur une ferme de « 150 vergées », soit trente hectares. Ils utilisent des plants de pommiers de basse tige, variété de pommiers qui *porte* plus tôt mais qui meurt assez vite, et possèdent aussi un plant de pommiers au bord de la Sélune, qui leur donne du *cidre de peuplier*, expression péjorative pour désigner un cidre de mauvaise qualité. Tous deux emploient le verbe *piler* pour 'confectionner le cidre', ajoutant que le jour de la *pilaison*, on *serre le marc*, on le presse sur la plate-forme du pressoir appelée *maie* : on dit que le jus de pomme *sort de l'anche*. On peut faire une seconde pilaison avec du marc (des pommes broyées) déjà pilées, le cidre issu de ce marc serré une seconde fois étant, selon le témoin, aussi bon et dense en sucre que la première fois.

Ces agriculteurs produisent aussi du *pommeau*, confectionné avec une sélection des meilleures pommes, que l'on *pile*. Du cidre ainsi obtenu, on garde la *fleur* ou la *fleurette*, c'est-à-dire la quintessence appelée aussi le *pur sucre*, car le taux de sucre y est très élevé. On mélange deux tiers de ce cidre et un tiers de calvados, mélange qu'on laisse dix-huit mois en fûts, tout en le *brassant* et en le *soutirant*, c'est-à-dire en le changeant de tonneau pour éviter tout dépôt, la lie restant dans le tonneau d'origine. Le *pommeau* ainsi obtenu doit titrer au maximum 18° d'alcool.

Notes :

- *pur jus* : voir plus haut : le français régional.

- *petite boisson* : boisson, 'mélange de cidre et d'eau', est employé en français régional dans le sud de la Manche, l'ouest du Calvados et le centre et l'est de l'Orne. Il est connu ou attesté dans une grande partie de la Basse-Normandie, en français régional comme en patois (avec dans ce cas les formes *béchon/bésson*). L'ALN I 272 'la boisson' précise qu'il peut s'agir soit de cidre fait de marc arrosé soit d'un mélange cidre-eau. Il précise : « [...] chacun a sa propre façon de faire la « boisson » et la proportion d'eau est très variable selon les fermes. Il y a de la « petite boisson » et de la « bonne boisson », soulignant ainsi la valeur dépréciative de l'adjectif *petite* opposé à *bonne*.

- *durcir* : L'ALN, I cartes 278 à 281 relève, pour 'du cidre très sec', l'adjectif *dur*, aux points 28 (Reffuveille) et 30 (Saint-Martin-de-Chaulieu), à l'est de la baie du Mont-Saint-Michel.

- *husset*, dérivé à valeur diminutive de *hus*, forme dialectale de *huis* 'porte' (latin *ostium*), est employé dans les patois du sud de la Manche ('petite fenêtre'), mais aussi en Ille-et-Vilaine, où il désigne en général une petite ouverture dans une porte, ou bien le volet d'un lit clos (à Cancale ou à Rennes, par exemple). Sa spécialisation dans le sens de 'petite porte d'un tonneau' correspond à l'emploi du mot *viquet* (du scandinave *vik* 'entrée') 'petite porte amovible', d'où 'porte de tonneau' (RL 1993) dans le nord et le centre de la Manche et l'ouest du Calvados.

- *merrain*, 'vieille chose à mettre au rebut' est usuel dans le français régional du sud de la Manche, employé dans le centre de ce département, connu dans l'ouest du Calvados, et seulement attesté dans l'Orne. Il a pour origine le latin *materiamen*, de *materia*, 'matière' (RL 1993).

Dans les polders, terres gagnées sur la mer et protégées d'elle par une digue, sont installés de nombreux agriculteurs ; nous avons rencontré deux d'entre eux âgés de 58 et 44 ans, l'un du polder André, breton et fier de l'être, l'autre de La Saline, donc en Bretagne également, mais qui se considère comme normand.

Pour le mot *polder*, le second propose les équivalents *marais*, *grève*, *enclos*, *tableau* et même *iceberg*, mais ce terme seulement pour les parcelles très étroites situées le long des digues. Les parcelles de labour se nomment aussi *tableaux* ou *pièces*, et l'on peut, comme dans les marais, trouver une devise entre deux propriétés. La terre de ces polders, composée à 80% de coquillages broyés, est appelée *tangue*, *boue*, *vase*. On ne la draine pas, mais elle est sillonnée de canaux ou *biefs*.

Ces terres, riches en oligo-éléments comme le fer et le zinc, sont très fertiles, ce qui permet à certains de les cultiver sans engrais pendant près de douze ans. Cependant, si l'on éprouve le besoin de fumer la terre, de la *framboyer*, on aura plutôt recours à de l'engrais, car le fumier animal est rare, faute de bêtes. Certains éleveurs de moutons utilisent cependant encore le fumier de leurs bêtes, appelé *berbion*, terme péjoratif, spécifie le témoin, d'autres emploient de « l'engrais vert », résidus de végétaux. Mais pour désigner le fumier en général on emploie aussi le mot *guano*.

Notes :

- *polder*, d'origine néerlandaise, est entré dans le vocabulaire français au XIII^e siècle, sous la forme *polre*, qui est celle du moyen néerlandais. *Marais*, *grève*, *enclos* sont des termes français dont chacun dénote une caractéristique de ces champs (humide, au bord de la mer, ou délimité par une clôture). Il en est de même pour *tableau*, qui met l'accent sur leur surface plane entourée de canaux, et leur forme généralement rectangulaire. Ce substantif est dérivé de *table*, terme également employé en français standard pour 'planche de jardin, carreau' (FEW). *Iceberg* développe l'idée d'une terre entourée d'eau, comme les blocs de glace détachés des glaciers polaires (il existe d'ailleurs des *icebergs tabulaires*, qui ont un sommet horizontal). Pour *pièce*, voir plus haut. On remarquera ici la variété de la création lexicale, par métaphore, à propos d'une réalité qui constitue le cadre quotidien de travail de ces agriculteurs.

- *tangue*, du scandinave *tang*, qui a le même sens, est un terme régional attesté dès le XII^e siècle (FEW) ; un dérivé *tangoour* est attesté au XIV^e siècle dans « chemin *tangoour* », 'qui permet d'acheminer la tangue retirée de la mer'. Le français l'emploie pour désigner, en géologie, cette variété de « sable vaseux, calcaire, très fin, grisâtre, sur le littoral de la Manche, qu'on utilise comme engrais » (Robert).

- *framboyer*, 'étendre le fumier' (du latin *fimora*, pluriel de *fimus*, 'fumier') est un verbe courant dans les parlers de l'ouest de la France et particulièrement dans l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et la Sarthe, alors que les parlers normands ne le connaissent pas : d'après la carte I 76 de l'ALN, 'épandre' (le fumier), dans le sud de la Manche, on *fane*, on *étale*, on *étend* le fumier. On relève encore ici un de ces « échanges » linguistiques entre deux régions limitrophes, dont il serait intéressant de vérifier la vitalité et l'extension.

- *berbion*, dérivé de *berbis/brebis*, du latin *vervex*, *vervecis*, 'mouton' est généralement en Normandie le nom de la tique, parasite de la brebis (FEW). Le sens de 'fumier de mouton' ne semble pas attesté. On peut émettre l'hypothèse que ces deux sens sont en fait des spécialisations d'un sens ancien et plus général, qui serait 'qui concerne la brebis', ce qui serait confirmé par l'emploi de *berbion* dans la Mayenne au sens de 'celui qui marmotte' (comme une brebis). On notera aussi la connotation péjorative, point commun de ces trois substantifs.

- On peut être surpris de relever ici le terme *guano*, 'engrais composé d'excréments d'oiseaux', d'origine péruvienne, et adopté par l'espagnol au XVI^e siècle, à la faveur de la conquête de l'Amérique du Sud ; mais il a été adopté avec son sens originel par le français au XVIII^e siècle et peut désigner aussi actuellement, par extension, « des matières fertilisantes d'origines diverses » (Robert). C'est bien le sens que nous avons ici. L'ALN (I carte 75 'fumier') a d'ailleurs relevé *guano* au sens d'« engrais chimique » dans un des patois normands de l'île de Jersey, et le verbe *guanoto* 'mettre de l'engrais au pied des choux' à Cosqueville, (c. de Saint-Pierre-Eglise) dans le Val de Saire, avec la finale *-o* qui dans le patois du Val de Saire correspond à une finale en *-er* ou *-é* du français : c'est là la preuve que le terme s'est bien implanté dans les parlers locaux.

Pour labourer ses terres (« on disait autrefois *charruer* »), on emploie actuellement un tracteur. Mais entre les deux guerres, on utilisait surtout un percheron attelé à un *brabant* : le témoin note qu'à l'origine il s'agissait d'un type bien précis de charrue, qui avait d'ailleurs remplacé la *dombasle*, mais que le terme *brabant* avait fini par désigner la charrue en général. Les différents éléments de la charrue, sont, selon son collègue, la *rasette*, le *soc*, le *versoir* ou *reversoir*, les *pointes* et le *talon*. Le second témoin cite le terme *charrue à planche*, dans lequel entre le substantif *planche* qui désigne, d'après l'autre agriculteur, un ensemble de sillons ; mais il précise que le terme ne s'emploie plus depuis une dizaine d'années. Quant à la partie labourée en dernier, il la nomme *bougon* si elle a la forme d'un triangle. Si elle est droite, c'est la dernière *raie* le long du canal : il l'appelle alors *ratire*.

Dans les *tableaux* ou *pièces*, on ne laboure pas trop profond, « pour ne pas ramener de terre morte ». Les sillons, selon le témoin, portent aussi le nom de *billons*, et le premier agriculteur parle d'un « sillon en manche de veste » quand il n'est pas droit.

Les cultures pratiquées dans les polders sont céréalières et maraîchères. On y cultivait autrefois le blé, le seigle, les pommes de terre et les asperges, et actuellement le blé et le maïs et surtout les carottes et les navets.

Notes :

- *charruer*, dérivé de *charrue*, est la forme du français régional correspondant au patois *cherruer*, attesté dans la région (ALN I 57 'labourer') et cité par un autre témoin. La *charrue à planche* est probablement l'engin utilisé pour labourer les *planches*, terme également cité par le témoin et courant en français standard : l'expression *labour par planches* 'par bandes larges et planes' est mentionnée dans le Robert.

- *dombasle*, charrue mise au point par l'agronome lorrain Mathieu de Dombasle (1777-1843) figurait dans le Larousse de 1871.

Tous les termes techniques désignant les différents éléments de la charrue sont du français. Le témoin les a spontanément employés, mais pour évoquer une réalité disparue. Ils ne sont plus courants actuellement, l'outil lui-même n'étant plus utilisé.

- *bougon* est probablement un dérivé du verbe *bougonner* qui en français signifie actuellement 'grommeler, murmurer entre ses dents', mais qui a eu anciennement le sens d'« exécuter un ouvrage de manière malhabile, bâcler ». Il était attesté dans ce sens à la fin du XIX^e siècle dans les parlers normands (TLF). Il faut probablement le rattacher au verbe anglais d'origine onomatopéique *to bungle* 'bâcler' qui aurait été introduit dans notre langue d'abord avec le sens de l'anglais et aurait ensuite évolué vers le sens que nous lui connaissons actuellement en français standard. Le premier sens de *bougon* a donc dû être celui de 'travail mal fait', et dans le contexte spécifique du labour, 'sillon mal fait' (parce qu'il n'est pas droit), puis il a pu en venir à désigner cette partie du champ où la charrue tourne et qui, par nécessité, n'est pas droite.

- *ratire*, forme régionale de *retire*, 'lieu où l'on se retire', déverbal de *retirer* a, en français régional le sens de 'cagibi' (RL FR 1993). Il désigne ici, selon le témoin, le dernier sillon que l'on trace avant de *se retirer* du champ. Si le substantif n'est pas mentionné dans la baie par l'ALN, le verbe *ratirer* y figure bien avec le sens de 'tracer la dernière raie dans le labour en ados', (carte I 60) au point 19, et au point 18, les locutions *ratirer la devise* et *ratirer le fossé* apparaissent avec le même sens. Le verbe seul est également courant avec ce sens dans plusieurs points d'enquête de l'Eure, et au point 84 (Ferrière-Haut-Clocher, c. de Conches, Eure), *ratire*, au masculin, désigne aussi le dernier sillon. On notera que dans le Calvados, en revanche, le terme est employé dans l'expression « y a d'*la ratire* là d'dans », au sens de 'cette maison est mal fréquentée' ; on peut émettre l'hypothèse d'une évolution du sens de *ratire* 'lieu où on se retire' à celui de 'lieu où on se retire pour se débaucher'.

- *billon* est attesté en français standard, avec le sens d'« ados formé dans un terrain avec la charrue (entre deux sillons) » (Robert).

Dans ce domaine de l'agriculture, on remarquera aussi la coexistence de termes spécialisés du français, d'archaïsmes, de dialectalismes, et de créations de mots : c'est le choix et la coexistence de ces termes précis qui sont originaux et caractéristiques du

parler de cette région : d'autres, dans les mêmes domaines ont conservé ou créé d'autres termes.

Le vocabulaire des pêcheurs à pied de la baie : ancien français et traits dialectaux

Le questionnaire élaboré par les étudiants et leurs enseignants a été proposé à cinq pêcheurs dont quatre retraités, âgés de 70 à 77 ans, qui ont pratiqué la pêche à pied professionnelle dans la baie du Mont-Saint-Michel, et à un des derniers et rares pêcheurs qui y soit encore en activité.

Cette activité, qu'ils ont tous apprise avec d'autres pêcheurs, et notamment avec leur père, dès l'âge de 13 ou 14 ans (« après le certificat d'études »), n'est plus pratiquée actuellement : fatigante, souvent dangereuse, et peu rentable, elle a été abandonnée par les jeunes, et aucun des « anciens » n'a formé de successeur. Il faut donc en parler au passé, même si nos témoins continuent à la pratiquer « pour le plaisir ».

Les pêcheurs à pied, inscrits maritimes, parce qu'ils utilisaient accessoirement dans leurs activités un bateau, *doris* ou *warry*, (pour transporter le matériel et le poisson), relevaient de la Marine nationale. Ils étaient organisés en sociétés, en équipes, dont chacune avait une zone de pêche délimitée : il y en avait une à Saint-Léonard, une à Vains, deux ou trois à Genêts, cinq ou six au Mont-Saint-Michel. Celle de Saint-Léonard était de cinq kilomètres de long pour une équipe de trente hommes environ. Chaque pêcheur à pied avait aussi sa propre zone, avec ses *filandes* et ses *à-cul*.

Cette activité était réservée aux hommes, bien que l'un des témoins se soit souvenu de deux femmes pêcheuses à pied, et que certains d'entre eux, qui pêchent encore actuellement la crevette, se fassent parfois accompagner de leur femme. Mais le rôle principal de l'épouse du pêcheur était de vendre la pêche de son mari dans les villages des alentours. Les femmes se réservaient aussi la pêche à la *coque blanche*, qui leur valait le nom de *coquetières*. Cette pêche n'est plus pratiquée aujourd'hui dans la baie, car les coques, devenues trop petites, sont en-deçà de la taille réglementaire de trois centimètres imposée par la réglementation en vigueur. Les pêcheurs attribuent le phénomène aux excès de pêche du passé et à la pollution.

On pêchait principalement dans la baie la crevette, le saumon et l'anguille, ainsi que le mullet, la sole et la plie. Le lançon (« on dit aussi l'équille ») et le bar n'y abondent pas. Les crabes et les homards y sont rares, car il n'y a pas de rochers. De même, les coquille Saint-Jacques se pêchent « en Bretagne, au large de Granville », les ormeaux « aux îles Chausey », les praires « du côté d'Agon-Coutainville » et les coques « étaient abondantes du côté de Saint-Jean-le-Thomas et de Dragey », *coques de Genêts* (ou *coques blanches*), au goût sucré, appréciées et réputées, ou *coques bleues*, en forme de losange, « demi-plates ».

La pêche se pratiquait à marée basse : « les petites marées sont plus favorables », et variait selon les saisons : « en hiver le saumon ; au « réchauffé » ('au printemps') mullet, anguille et sole, et en été, la crevette » dit un témoin. Son collègue précise que les bonnes périodes « sont de janvier à octobre » alors qu'un autre affirme qu'il n'y avait « pas de pêche l'hiver » : « l'hiver, on fait du filet, on répare les filets et les casiers ». Il faut probablement comprendre par « hiver » les jours de grand froid : « au moment

de la gelée, y a pas d'pouésson, pas d'crevette, è s'ensab ; quand y gèle, on ne met pas de filets ». Quant aux périodes favorables du mois, ce sont « les huit jours qui encadrent la pleine lune », alors qu'au moment du quartier, les crustacés et les poissons sont moins abondants. Pour les vents, ceux d'ouest et de sud-ouest améliorent le rendement, mais les perturbations du nord ou du nord-est entraînent une mauvaise pêche.

La crevette

On pêchait principalement, du 15 avril au 15 août, la crevette grise, de quatre à six centimètres de long, qu'on appelle parfois *chevrette* (appellation traditionnelle qui semble en recul) ou *bique*. C'est, selon nos témoins, la plus abondante et la meilleure des espèces : « c'est plus fin de goût ». Le « *gros et petit bouquet* », il est plus rare, un ou deux par jour : en fait, on n'en trouve pratiquement pas. Il faut citer le *chevrin*, « petite crevette qui reste dans les rivières en août ».

Cette pêche se pratiquait « seul, pour être tranquille », et à marée basse (« les petites marées sont préférables »), dans la baie ou le long des rivières, plutôt en été, car quand il fait trop froid, comme nous l'avons vu, la crevette s'ensable, et même à vingt centimètres de profondeur, s'il gèle. Elle ne nécessitait pas beaucoup de technique, mais du matériel : des *tésures*, prononcé *d'zur* [dzur], nasses en filet de forme conique tendues horizontalement dans le sens du courant entre des piquets, à marée basse, de façon que les crevettes soient entraînées dans les filets à marée descendante. Les pêcheurs de la baie utilisaient plus rarement un *rilet* ou *bichette à crevette* ou un *havenet*, filets munis d'un manche et que l'on pousse devant soi, employés couramment par ceux de Granville, ou encore un *verveux*, filet-cage à deux ailes.

Les crevettes récoltées étaient déposées dans le *panier à travers*, porté en bandoulière, puis dans le *dossier*, ou *hotte*, ou *hottée*, sac porté sur le dos et qui pouvait contenir jusqu'à trente kilos.

Notes²

- *filande* ou *filandre* : voir plus haut.

- *à-cul*,

- *crevette* est un emprunt du français (début XVI^e siècle) aux parlers normano-picards, alors que *chevrette* est la forme attendue du français : on a en effet comparé le crustacé à une petite *chèvre*, du fait de sa vivacité. La forme initiale, *quevrette* est devenue *crevette* par déplacement du *r* (ou « métathèse ») dans le mot. La région du Mont-Saint-Michel, située au sud de la Normandie, n'est pas affectée par le phénomène normano-picard de la conservation d'un *c* [k] latin suivi d'un *a*, d'où l'emploi ici d'une forme « normano-française », attestée dans l'ALN (carte II 609 'crevette') aux points 18 et 20, alors que le point 19 a *crevette*. Il s'agit ici de la crevette grise, *cran-gon* (RL 1985).

- *bouquet*, dérivé de *bouc*, désigne en français depuis le XIX^e siècle, « à cause des

² Les indications étymologiques figurant dans ces remarques ont pour source le FEW ou le TLF, ainsi que l'ALN (cf. note 12 de la page 31 du bulletin n° 103).

barbes », une « variété de grosse crevette rose qui rougit à la cuisson » (*Robert*), le *palaemon serratus* (RL 1985).

- *rilet*, employé dialectalement dans la région de Valognes avec le sens de 'petit filet à crevettes', a pour étymon le latin *regula*, 'règle' pour lequel on rencontre en ancien français des formes *rile*, *riule* ; ce type de filet que l'on pousse devant soi comporte un cadre en bois avec une baguette horizontale comparable à une règle.

- *havenet*, du scandinave **hâfr-net* désignant une sorte de filet est courant dans les patois de toute la Normandie, parfois avec le sens secondaire de 'filet pour prendre les oiseaux'. Il a été adopté au XVIII^e siècle par le français, sous la forme de *haveneau*, 'filet de pêche en forme d'épuisette servant surtout à pêcher la crevette' ; le *havenet* utilisé par les pêcheurs de la baie correspond au *grand haveneau* défini ainsi par le TLF : 'filet de pêche formant une poche, monté sur deux perches qui se croisent, et qui sert à pêcher les crevettes'. Il y a eu en français une « réinterprétation » de la finale du mot normand : la prononciation *havené* [havne] l'a fait analyser comme appartenant à la série des substantifs fréquents en patois qui ont un singulier en -é et un pluriel en -eaux/-iaux : *baté/batiaux*, *manté/mantiaux*, équivalent à la finale française -eau au singulier, -eaux au pluriel. *Havenet* a donc été introduit dans la langue française sous la forme indûment « francisée » de *haveneau*.

- *bichette*, synonyme de *havenet*, désigne le même type d'engin, un haveneau monté sur deux perches courbes. Le terme, attesté en français depuis 1727, pourrait être soit un dérivé du normand *biche* 'chèvre' (du latin *bestia*), à l'aide du suffixe -ette à valeur diminutive, au sens figuré de 'support', soit le normano-picard *biquette*, « francisé » en *bichette*, le simple *bique* (du germanique **bik* 'chèvre') désignant aussi dans l'Ouest diverses sortes de supports. L'ALN (carte II 609 'crevette') mentionne *bichette* 'filet à crevette' aux points 16, 17 et 18.

- *tésure* est attesté dans les dictionnaires de français standard depuis 1765 (*Encyclopédie*, 16, 537b) sous les formes *tésure* et *tessure* 'jonction de plusieurs filets de pêche'. Il désigne actuellement « un dispositif de pêche formé par un nombre variable de filets dérivants réunis par leur extrémité ». C'est un dérivé de *tissure* 'matière dont un textile est tissé' (du latin *texere* 'tisser') qui semble avoir été confondu avec l'ancien français *tesure* 'assemblage de plusieurs rêts', terme de chasse (du latin *te(n)sare*, 'tendre'). On peut remarquer d'abord la prononciation locale du mot, *d'zur* [dzyr] qui devait à l'origine être *tesure*, avec un *e* sourd, (prononciation populaire) qui a dû s'amuir (comme dans *d'mander* pour *demander*, par exemple), mettant en contact le *t* sourd initial et le *s* sonore prononcé [z] de la deuxième syllabe : le *t* s'est alors sonorisé en *d* (il a été « assimilé » par le [z] d'où sa prononciation *d'zur* [dzyr]). D'autre part, la *tésure*, dans le vocabulaire des pêcheurs à pied de la Baie désigne un filet à mailles serrées « de type cage, en forme d'entonnoir, fixé par trois palets, pour prendre les crevettes » (selon le texte de présentation de la Maison de la pêche à pied et des anciennes salines de la Baie du Mont-Saint-Michel). La prononciation et le sens du mot sont donc nettement différents de ceux du français standard.

- *verveux*, terme employé par un des pêcheurs, semble être un équivalent de *tésure* : il désigne, selon le TLF, un « filet de pêche aménagé en nasse, utilisé dans les cours d'eaux, de forme conique, monté sur des cercles d'osier, et que l'on tend sur le

fond, l'ouverture vers l'amont ». Il se rattache au latin *vertibulum* 'articulation' et est attesté en français depuis 1315 sous la forme *vrevieux*, et, sous d'autres formes variées, dans les patois de nombreuses régions de France.

Le saumon

Le saumon, présent autrefois en grande quantité, s'est raréfié dans la baie et sa pêche y est interdite depuis 1984. Elle était autrefois réservée, par un édit de Colbert, aux veuves de guerre et aux retraités « du métier ».

Elle avait lieu du 11 janvier (son ouverture se faisait précisément dans la nuit du 10 au 11) jusqu'au mois de juin. Elle se pratiquait dans les rivières de la baie, à pied ou en *doris*, bateau presque plat qui permet de « couler » sur la rivière et de transporter les pêcheurs, leur matériel et leur prise. Elle nécessitait un groupe d'une vingtaine de personnes.

On pêchait le saumon en plaçant des « barrages » sur les rivières. Il s'agit de *rêts*, filets droits à grandes mailles fixées sur des palets (ou pieux) ou de *trémoènes* (ou *trémails*, ou *senes*) que l'on disposait sur les deux tiers de la largeur du cours d'eau, le dernier tiers servant à laisser passer la « montée » des saumons. Quand le saumon ne s'était pas « emmaillé » ('coincé dans les mailles du filet'), le pêcheur devait l'attraper avec sa *raquette*, sorte de *havenet* à grandes mailles, « plié comme un ciseau » [sizao], selon la technique suivante : « tu vois un saumon, hop, tu déplies ton truc, tu te mets face à lui, parce qu'il ne te voit pas en principe, puis tu le laisses venir dans ton filet et au moment où il est à un mètre à peu près, tu lèves et il est dedans. Il y a un sac qui fait deux mètres de profondeur, il tombe dedans et hop, tu le refermes ».

Les conditions atmosphériques jouaient un grand rôle dans la réussite de la pêche : s'il faisait chaud, dit un témoin, « le saumon, poisson d'eau fraîche à la différence du mulot, était coupé » ('il n'était pas abondant'), car il manquait d'oxygène, et quand il faisait trop froid, selon un autre, « avec les glaces qui descendent des rivières, quand ça gelait, il n'y avait pas de pêche ». Par temps de gel, « on faisait du filet, on réparait les filets et les casiers ».

Le saumon, selon les périodes, varie considérablement de poids : de janvier à mars, période où il est le plus gros et le meilleur, il peut atteindre trente-trois livres. En mars-avril, il ne pèse que quatre ou cinq kilos, et est de couleur bleue. Le petit saumon de deux ou trois kilos que l'on rencontre de juin à juillet est un *orgeux*. De l'été à l'automne, les adultes remontent par bancs, très haut dans les rivières, où l'eau est pure et riche en oxygène. La femelle y pond ses œufs que le mâle féconde. Ayant perdu beaucoup de son poids après avoir frayé et pondu, il porte le nom de *bécard* ou de *ravalé*, et n'a alors pas grande valeur.

Cette pêche, pratiquée surtout à Vains, était difficile, mais lucrative. Les saumons, vendus à des mareyeurs, étaient expédiés aux halles, à Paris. Actuellement, les saumons de la Baie ne sont plus pêchés qu'à la ligne, et ceux qui pratiquent cette pêche portent le nom de *madeleineaux* [madleno].

Notes :

- *rêts*, 'filets', est attesté dès le XII^e siècle en français sous la forme *rei*, puis *roi*.

Rêts est l'orthographe savante donnée au mot au XVI^e siècle d'après son étymon latin *retis* 'filet'. Il est toujours employé au pluriel.

- *trémoëne* (ou senne) désigne un « filet de pêche à trois rêts, celui du milieu étant à mailles plus étroites que les autres. Il a pour équivalent le français standard *tré-mail/tramail*, de même sens, dont l'origine est le bas latin *tremaculum*, 'filet à trois mailles'. La forme *trémoëne* peut avoir été influencée par le nom d'une variété de trèfle, la *trémaine* (du latin *tremulus* 'qui tremble'). Ce terme, courant dans les parlers du nord et du nord-ouest de la France, a pu, du fait de sa proximité phonétique avec *tremail*, provoquer le changement de finale du mot. La prononciation *trémoëne* [tremwen] présente une labialisation du *e* en *we* au contact du *m*, consonne labiale. Le phénomène est attesté en français : c'est lui, par exemple, qui a fait évoluer *armaire* (du latin *armaria* 'rangement pour les armes') en [armwer] puis [armwar] écrit *armoïre*.

- *raquette*, de l'arabe *raha* 'paume de la main' a eu d'abord ce sens aussi en ancien français, mais il a évolué à partir du moment où le jeu de *paume* ne s'est plus pratiqué avec la main, mais avec un instrument composé d'un cerceau muni d'un manche et garni d'un cannage de cordes. C'est probablement l'analogie de forme avec cet instrument qui a ensuite donné ce nom à l'outil de pêche qui désigne une sorte de *haveret*. En français, *raquette*, outre son sens principal d'« instrument pour le jeu de tennis » désigne aussi un petit piège pour prendre les oiseaux, et, dans les parlers de l'Est, un « trouble à poisson ».

- *orgeux*, 'petit saumon que l'on rencontre au printemps ou en été', du latin *hordeolus*, 'orgelet', (littéralement 'petit grain d'orge'), attesté avec ce sens en moyen français sous la forme (h)orgeol (XVI^e siècle) ; le sens figuré, qui s'explique peut-être par l'iris doré du poisson, est particulier à la région d'Avranches (FEW). Cf. Littré : « Nom donné en Normandie au saumon à son second âge ».

- *bécard*, dérivé de *bec*, est le nom du saumon amaigri, « quand il a pondu ». Le terme est attesté (depuis le XVI^e siècle) en français, où, selon le Petit Robert il désigne « une variété de saumon au museau allongé » ou « un brochet d'une certaine taille ». On voit que le sens fourni par notre témoin est un peu différent, mais que le point commun avec le *bécard* du français standard est le fait que ce qui caractérise le saumon adulte, c'est une mâchoire qui s'est développée. On notera d'ailleurs que dans certains parlers de l'aire normande, *bécard* désigne un animal déjà grand, mouton ou veau.

- *ravalé*, (du latin *vallis*, 'vallée') s'applique précisément dans les parlers bas-normands à un poisson dont le ventre, après le frai, est tombé (FEW et Littré, suppl. 1876).

- *madeleineau* désignait initialement, au XVII^e siècle, une espèce de saumon que l'on pêche vers la fête de la Sainte Madeleine (22 juillet). Le terme s'est conservé dans les parlers de la Mayenne. On constate, dans le sens donné par le témoin, une extension du sens, du poisson à celui qui le pêche.

L'anguille

La pêche à l'anguille se pratique aussi dans les rivières de la baie du Mont-Saint-

Michel. Actuellement, les anguilles sont moins nombreuses, depuis que l'on pratique la pêche à la civelle, « une toute jeune anguille de la taille d'une aiguille », dont les Espagnols sont particulièrement friands, et qu'il paient très cher.

D'après les témoins, il y a deux qualités d'anguilles, selon la saison, et deux façons de les pêcher : d'avril à août, quand elles remontent la rivière, venant de la mer, on les appelle *anguilles de mer*. Elles sont, selon les uns « jaunes », selon les autres « vertes ou bleues », avec une peau fine. C'est alors qu'elles sont les meilleures. On les pêche avec une *bourache* ou *bourroche*, nasse en osier dans laquelle on place des appâts, crevettes pilées ou petits poissons blancs nommés *têtards* ou *gobies*, que les anguilles se contentent de « sucer ».

D'autre part, dès les premières gelées, en octobre ou novembre, elles descendent la rivière, à la période d'*avalaison*, ou selon un des pêcheurs, de *dévalaison*, « en pâté », « les unes dans les autres », « en formant des pelotes ». Elles sont alors « noires » (prononcé *nouères* [nwer]), avec une peau épaisse. On les pêche avec un filet, et on pouvait parfois autrefois en récolter quatre cents kilos dans une journée de pêche. Pour remédier au goût de vase de ces anguilles d'automne, on les salait et les *jambonnait*, c'est-à-dire qu'on les fumait dans la cheminée, comme des jambons. L'un de nos témoins a ajouté qu'autrefois « toutes les maisons étaient équipées d'un fumoir. Actuellement, les fumeurs sont difficiles à trouver et ça ne fait pas de la *boune* ('bonne') chair ». L'un des témoins nous a d'ailleurs exposé une technique de préparation des anguilles : après les avoir délicatement dépouillées, on les place une nuit entière dans du gros sel, le lendemain, on les essuie et on les *rempouille* pour les faire cuire sous des braises de bois d'orme.

L'anguille se pêche aussi à la ligne, au bord de la rivière, avec un appât constitué de gros vers enfilés en pelote. Mais souvent, alors que l'on va s'en emparer, elle se décroche, tombe dans l'herbe et retourne à l'eau. Or elle échappe très facilement à qui veut la retenir à cause du *livard*, graisse épaisse qu'elle a sur le dos. Il faut donc la saisir avec une poignée de terre, de sable, de cendre ou avec une feuille de journal. Autrefois aussi, pour l'empêcher de retourner à l'eau, on ouvrait sur le bord de la rivière un parapluie dans lequel elle tombait.

Notes :

- *bourache* ou *bourroche*, peut-être du latin *burra*, 'étouffe grossière à longs poils', est attesté en ancien français sous la forme *bourroiche* 'espèce de nasse en osier'. Il est apparenté à *bourriche*, 'panier oblong grossièrement tressé, sans anses, servant au transport du gibier ou de la marée' (TLF). Mais dès 1765, l'*Encyclopédie* (12, 225a) cite *bourroche* comme un terme « normand » désignant une « nasse anguillère ». Il a d'ailleurs plusieurs sens en Normandie : dans le Bessin, la *bourroche* est un filet à prendre la crevette, alors qu'à Bernières-sur-Mer, c'est un panier où l'on met la crevette quand on est en pêche (FEW). L'ALN (carte II 609) mentionne le type *bourraque* 'nasse en osier' en différents points de la Basse-Normandie. Mais *bourache/bourroche* au sens de 'filet à pêcher', d'« engin de pêche » est aussi attesté dans d'autres régions de France.

- la période d'*avalaison*, celle où les anguilles descendent les rivières pour aller

frayer dans la Mer des Sargasses, tient son nom de l'adverbe *aval*, littéralement 'vers le val', c'est-à-dire 'vers l'embouchure', pour un cours d'eau, par opposition à *amont*, 'vers le mont', c'est-à-dire 'vers la source'. Le TLF donne parmi les différents sens d'*avalaison* celui de 'descente des poissons migrateurs vers l'aval d'une rivière' qui correspond à l'emploi qu'en a fait notre témoin. Il faut noter que les sens anciens du terme sont tous liés à la pêche que cette descente provoque : en ancien français, l'*avalaison* (1255) est le 'droit de mettre des nasses pour prendre des poissons', et ce sens persiste au XIX^e siècle (1863) : 'droit de prendre le poisson qui descend la rivière', alors que les dictionnaires du XVIII^e siècle (Trévoux 1721-1771) ne mentionnent que le sens d' 'action de prendre les poissons qui descendent la rivière'. Quant au substantif *dévalaison*, utilisé par un témoin, il est beaucoup plus rare, et semble avoir été formé sur le modèle du précédent, et avec le même sens, à partir du verbe *dévaler* 'descendre rapidement', synonyme, en ancien français d'*avalier*, et qui a remplacé ce verbe au sens de 'descendre, faire descendre'. De ce fait, *dévalaison*, formant couple avec le verbe, a pu alors être créé pour *avalaison*. Le FEW l'atteste à Saint-Pol avec le sens de 'grande quantité', sous la forme *dévalison*, et dans La Hague sous celle de *dévalisoun* 'grande quantité d'eau roulant d'en-haut'.

- *têtard*, du latin *testa*, est attesté à Granville avec le sens de 'diable de mer ou cha-bot', (*torulus bubalis*, poisson de quinze centimètres environ. RL 1985).

- *gobie*, nom français du *gobius minutus*, poisson de six à dix centimètres (RL 1985).

- le *livard* désigne, selon le témoin, la substance gluante dont est enduit le corps des anguilles. C'est un dérivé de l'adjectif *livardeux*, attesté seulement en Basse-Normandie, et dont l'étymon serait le scandinave **libb*, 'visqueux', qui se continue dans le norvégien *libb*, de même sens. A côté de *livardeux* existe *liboudeux/libodeux*, courant dans le Bessin et le nord de la Manche.

Le mullet

Ce poisson vit en bancs serrés, sur des fonds sablo-vaseux, dans lesquels il trouve les organismes animaux et végétaux dont il se nourrit. Il remonte dans les rivières quand commencent les chaleurs de l'été. On le capture surtout l'été, de mai à août avec un *havenet* et surtout avec un *trémoène*, ou *trémil* (cf. ci-dessus), ou *senne*, manœuvré à la main par une équipe de pêcheurs. Posés à marée basse dans le sens du courant (que l'on repère grâce au sens des ondulations sur le sable), les filets sont retenus par des piquets enfoncés dans le sable à distance égale, chaque piquet portant la marque de son propriétaire, une série d'entailles ou *oches*. A la marée montante, les filets se soulèvent, laissant passer les mullets, qui sont pris au piège dans les mailles lorsque la mer se retire. Parfois la force du courant fait tomber les piquets : l'un des pêcheurs a utilisé à ce propos l'expression *courant de feu*.

On pêchait aussi les mullets (et les plies) autrefois au *grand filet* : long de huit cents mètres à un kilomètre, il nécessitait la présence d'une vingtaine de pêcheurs (« autrefois même vingt-huit », selon l'un d'eux), à cause de son montage, très délicat ; la technique de pêche était la même qu'avec le trémil. Le retour des pêcheurs s'effectuait à

la marée haute suivante, en doris, pour rapporter le matériel et la pêche : l'un des témoins s'est rappelé une prise mémorable d'une tonne !

Selon la brochure explicative fournie par les responsables de la Maison de la pêche à pied et des anciennes salines, ce type de pêche a été abandonné depuis longtemps par les professionnels ; un tableau d'Émile Jugan, (lui-même ancien pêcheur à pied), représentant la pêche au grand filet indique d'ailleurs qu'elle ne se pratique plus depuis 1965.

Actuellement, le goût âcre du mullet est peu apprécié des consommateurs, ce qui oblige certains pêcheurs à le *travailler*, c'est-à-dire à le transformer en filets. Cent kilos de mullet permettent d'obtenir trente-cinq kilos de filet, dont le prix est huit fois plus élevé que le poisson « *non travaillé* ».

Notes :

- *senne* ou *seine* est un terme technique attesté en français depuis le XII^e siècle (sous la forme *sain*) et dont le Petit Robert donne la définition suivante : « filets disposés en nappe et formant un demi-cercle ». Il est issu du latin *sagena* (d'origine grecque) 'filet de pêche', et a conservé le sens de son étymon.

La sole et la plie

Les pêcheurs connaissent deux variétés de soles : la *grise* ou *blonde*, qui vit sur les fonds sablonneux, et la *brune* sur la vase ; mais ils considèrent qu'elle est actuellement presque inexistante dans la Baie, en tout cas bien moins abondante que du côté de Granville, ou Genêts ou encore à Saint-Jean-le-Thomas où s'accumulent des bancs d'*hermelles* ou crassiers, petits vers de vase dont se nourrissent les soles.

La *plie* est plus abondante et présente aussi plusieurs variétés : la *plie vulgaire*, de couleur grise, appelée flet, qui est peu appréciée : « c'est pas cher, les gens n'en veulent pas » ; la *plie fleurie* ou *carrelet*, ou encore *plie rosée*, de couleur sombre, avec des taches orangées, de goût plus fin ; la limande et la *limande-sole*, « un poisson de la couleur du sable, entre la plie et la sole ».

Cette pêche se pratiquait autrefois soit en mer, avec une nasse appelée *banate*, *bénate* ou *bonate*, soit à pied avec une *foène*, fourche à long manche et à longues dents ou avec un filet-cage appelé *tonnelle*, à mailles assez grandes. On a aussi employé la *turlutte*, outil de pêche introduit dans la Baie vers 1940 par des pêcheurs de Boulogne-sur-Mer. C'était un ensemble de grappins munis de hameçons plombés, attachés à une corde que l'on traînait à l'épaule. Les hameçons raclaient le sable et entraînaient toutes sortes de poissons : « c'est un outil que même si t'as jamais pêché de ta vie, tu ramasses autant de poissons que le meilleur des pêcheurs ». Cette dangereuse efficacité a fait interdire depuis une dizaine d'années l'usage de la *turlutte*. Actuellement, on prend ces poissons plats avec des filets dont la maille est de 2,5 cm et que l'on pose dans des *filandes*.

Quel que soit l'outil de pêche employé, la taille réglementaire de la sole et de la plie ne doit pas être inférieure à vingt-cinq centimètres.

Notes :

- *flet* (du moyen néerlandais *vlete*), est, selon le *Robert*, le nom d'un poisson plat à forme de losange. Selon René Lepelley³, il s'agit du *platichthys flesus*, appelé aussi *flondre*.

- *foëne*, ou *fouine* en français standard, *foisne* au XIII^e siècle : 'fourche, trident servant aux pêcheurs' (TLF). Son étymon, le latin *fuscina*, a le même sens. Il est aussi employé dans le vocabulaire agricole pour désigner un 'instrument de fer à deux ou trois fourchons qu'on met au bout d'une perche et qui sert à élever les gerbes sur le tas' (Cf. le *Dictionnaire de l'Académie*, 1835-1932). Si donc *fouine* est un terme de pêche et d'agriculture du français, la forme *foëne* n'est attestée que sur les côtes de la Normandie, où le terme désigne un trident pour la pêche, aux homards, aux anguilles...

- *tonnelle* est, comme *tonneau*, un dérivé de *tonne* (latin *tunna*), 'grand récipient fait de douves assemblées par des cerceaux'. A l'origine synonyme de *tonneau*, *tonnelle* a désigné une construction à sommet arrondi sur laquelle on fait pousser des plantes, mais aussi, dans le domaine de la chasse, une sorte de filet pour prendre les perdrix (XV^e siècle). Comme terme de pêche, Littré en donne la définition suivante : « sorte de rêts qu'on tend au bord de la mer », également fourni par le TLF. D'après les dessins présentés à la Maison de la pêche à pied et des anciennes salines, la *tonnelle* semble plutôt être un filet de type « cage », dont on peut penser qu'il signifie 'piège', sens qui a été aussi le sien en ancien et moyen français.

- une *banate*, dérivé de *banne* 'charrette', puis 'grande corbeille en osier', du bas latin d'origine gauloise *benna*, 'chariot en osier', est une nasse à poissons tressée ou clayonnée, c'est-à-dire la spécialisation, dans le domaine de la pêche, de la corbeille en osier. *Banatte*, sous la forme *banasta*, est attesté dès le latin médiéval, et désigne (dans le Poitou), une 'sorte d'engin pour la pêche du véron'. Le terme s'est conservé en français moderne sous la forme *benastre*, 'petit parc de clayonnage ouvert' (Littré), et se rencontre avec le sens d'engin d'osier pour la pêche dans un certain nombre de parlers locaux. Il faut aussi noter que dans le Bessin, le simple *bane* désigne une corbeille à poissons, et dans la Bresse, la *benna* était un très grand panier que l'on plaçait dans les rivières et où l'on conservait le poisson vivant. Dans la même série sémantique, le français standard a *banneton*, 'espèce de coffre dans lequel les pêcheurs conservent le poisson qu'ils ont pris' (FEW).

Selon le TLF, une *turlutte* est « un engin utilisé pour la pêche en mer, formé d'une tige de plomb armée à une extrémité d'hameçons plombés ». Le terme est attesté sous cette forme depuis 1709, mais on peut aussi rencontrer *turlotte* et *tirlotte*. Le TLF le rattache peut-être à *trulotte*, 'engin de pêche composé d'un filet en forme de sac et d'appâts' (selon l'Encyclopédie, 1765). *Trulotte* serait dérivé de *trulle*, variante de *truble*, (terme d'origine grecque, *tryblè*, 'coupe'), et désignant dans les parlers normands une sorte de pelle en bois garnie de fer. Le français a lui aussi *truble* ou *trouble*, 'filet en forme de poche attaché à une perche'. Quant à *trulle*, c'est un mot de l'Ouest,

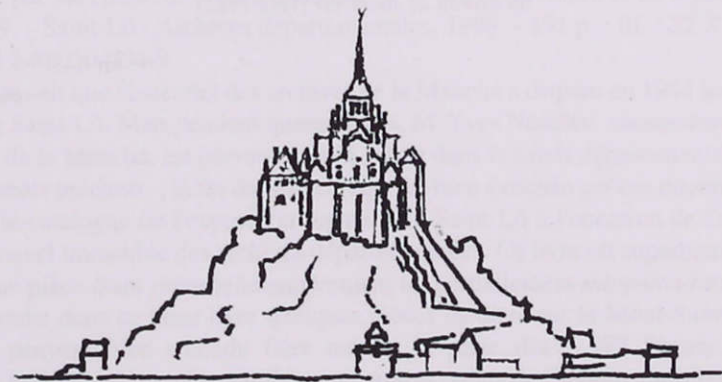
³ René LEPELLEY, Vocabulaire des Côtes du département de la Manche, Caen, Centre de publications de l'Université de Caen, Éditions Charles Corlet, 1985, p. 100.

employé pour désigner une balance pour la pêche à la crevette. Il a plusieurs variantes, dont *trulot* et *trulotte*. *Turlutte* a donc pu à l'origine avoir cette forme *trulotte*, passée à *turlotte* par métathèse du *r*, et peut avoir été influencée par *turlute* 'flûte', *turluter* 'jouer de la flûte'.

On est frappé par le fait que la majorité des termes cités par les témoins sont déjà attestés en ancien français et figurent dans les dictionnaires du français moderne. Ce sont donc des mots français, peu connus parce qu'ils appartiennent au vocabulaire spécialisé de la pêche. Cependant, si ces termes sont du français, il faut aussi souligner que certains sont des emprunts du français aux parlers de Normandie, comme *havenet/haveneau* ou *bichette* ; que d'autre part, leur forme peut différer de celle du français standard, comme pour *havenet*, qui a reçu en français un autre suffixe, ou pour *tésure*, dont la prononciation, dans la Baie du Mont-Saint-Michel, ne correspond plus à la forme écrite. De même *trémoëne* et *turlutte* diffèrent de la forme originelle du français standard : l'utilisation uniquement orale de ces mots a fait évoluer leur prononciation sous l'influence d'autres mots, proches par la forme ou par le sens.

Cette enquête, riche d'enseignements tant sur le plan de la conscience linguistique des locuteurs interrogés que sur celui de leurs compétences linguistiques, a permis de constater que si l'usage d'un patois a été, selon les témoins interrogés, abandonné depuis une trentaine d'années dans cette région du sud de la Normandie, le langage ordinaire des habitants de la Baie du Mont-Saint-Michel est un français régional surtout marqué lexicalement, pratiqué par toutes les couches sociales de la population et par toutes les tranches d'âge, même si les témoins les plus âgés ont un lexique plus fourni. Il mêle, dans cette région, des traits marqués comme normands à d'autres plus caractéristiques de la Bretagne romane et plus généralement de l'Ouest.

Quant au vocabulaire spécifique des diverses activités professionnelles dans la Baie, qui mêle archaïsmes et influences dialectales, il est également riche et détaillé, particulièrement dans les domaines de l'élevage des moutons de prés salés et de la pêche à pied, où les techniques ont peu évolué et où les termes utilisés traditionnellement ont pu se conserver.



Bibliographie 1999

par Henry DECAËNS

I - Livres et brochures

- BOUTELOUP Vincent. - Tourisme et loisirs hors saison sur le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel - Université de Caen, U.F.R. des sciences de la terre et de l'aménagement régional, 1997. - 94 p. ; 30 X 21 cm.

Mémoire de maîtrise réalisé durant l'année universitaire 1996-1997. C'est un travail sérieux mais dont l'intérêt est limité pour notre Association puisque le Mont-Saint-Michel est exclu de l'enquête menée par Vincent Bouteloup. L'étude englobe les communes du littoral des falaises de Champeaux à la pointe du Grouin ; il nous a semblé dommage de n'avoir pas étendu l'enquête à des communes comme Pontorson ou Avranches.

- BRISOU-PELLEN Evelyne. - Le crâne percé d'un trou. - Paris : Gallimard, 1998. - 202 p. : ill. en noir ; 18 X 12,5 cm. - (Folio junior ; 929)

I.S.B.N. 2-07-051946-5. - 32 F.

Un roman dont l'action se situe au Mont-Saint-Michel, au milieu du XIV^e siècle : une personne dérobe les reliques de l'abbaye, dont le crâne de saint Aubert. Qui a osé commettre un larcin aussi grave ? Ce livre peut être lu par les enfants à partir de 11 ans mais il peut aussi intéresser les adultes.

- DELALANDE Arnaud. - Notre-Dame sous la Terre. - Paris : Grasset, 1998. - 316 p. ; 22 X 14 cm.

I.S.B.N. 2-246-55041-6. - 126 F.

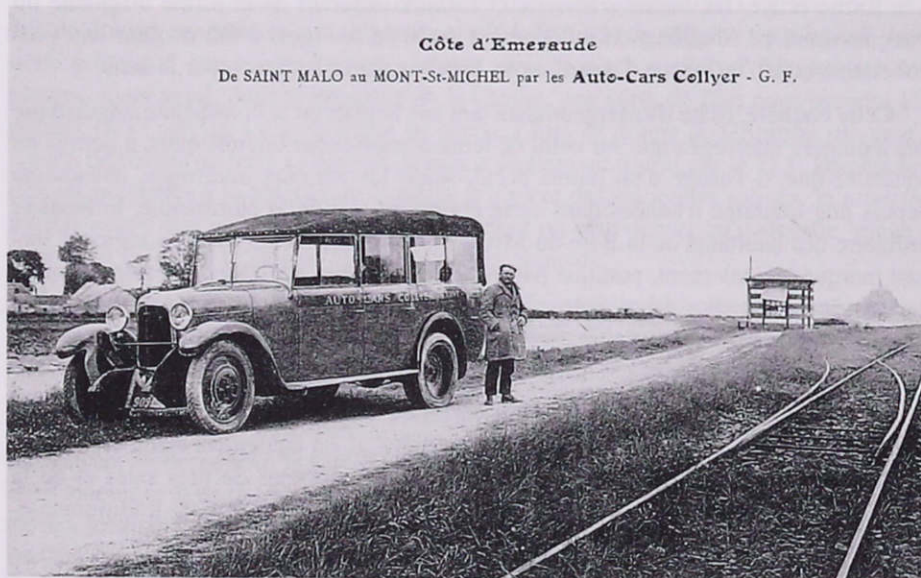
Un roman dont l'action se situe, en partie, au Mont-Saint-Michel. Quelques anachronismes font de temps à autre souffrir l'historien, tels les arcs-boutants ou une rose flamboyante dans un édifice de la fin du XI^e siècle ! Mais le livre se lit malgré tout avec plaisir.

- Documents du XV^e siècle des Archives de la Manche : catalogue de l'exposition organisée par les Archives départementales du 1^{er} au 5 décembre et du 4 janvier au 2 avril 1999. - Saint-Lô : Archives départementales, 1998. - 191 p. : ill. ; 32 X 24 cm.

ISBN 2-86050-004-9

Chacun sait que l'essentiel des archives de la Manche a disparu en 1944 lors de l'incendie de Saint-Lô. Mais pendant quarante ans, M. Yves Nédélec, ancien directeur des Archives de la Manche, est parvenu à faire entrer dans le fonds départemental nombre de documents précieux ; la fin du Moyen-Age est bien évoquée par ces documents que présente le catalogue de l'exposition organisée à Saint-Lô à l'occasion de l'inauguration du nouvel immeuble des archives départementales. Ce livre est superbement illustré, chaque pièce étant reproduite entièrement ou partiellement selon son format.

On trouve dans ce beau livre quelques pièces inédites sur le Mont-Saint-Michel. Elles ne peuvent bien entendu faire oublier la perte des 2 983 liasses détruites en 1944 ; mais elles complètent utilement certains points de l'histoire du Mont au XV^e siècle.



*Rails du tramway reliant Pontorson au Mont-Saint-Michel,
au niveau de Beauvoir (vers 1925)*

Ce catalogue doit beaucoup à l'érudition de Michel Nortier qui a en effet relu les transcriptions et rédigé l'essentiel des textes de présentation et des notes situant utilement dans leur contexte historique les pièces présentées.

- Enquête d'image[s] : le Mont-Saint-Michel et sa baie, sous la direction de Frédérique Fromentin et Yveline Pallier. - Rennes : éditions Apogée, 1999. - 112 p. ; 25 X 21 cm.

I.S.B.N. 2-84398-045-3. - 150 F.

Excellente synthèse des images construites autour du Mont-Saint-Michel depuis son classement au titre des monuments historiques en 1874.

Cet ouvrage complète la muséographie de l'exposition *Enquête d'image[s]*, présentée cette année dans le cellier de la Merveille par des étudiants de l'université de Rennes 2 - Haute-Bretagne ; il permet de rendre compte aux visiteurs des interrogations actuelles sur la valeur patrimoniale du site. Quelques chapitres ont été rédigés par des spécialistes du Mont mais l'essentiel du livre est dû à la plume des étudiants ; ceux-ci ne se sont pas contentés de concevoir une belle exposition, ils ont également réalisé un livre original et très intéressant.

- HAROUY Michel. - Le petit train du Mont-Saint-Michel. - Le Coudray-Macouard (Maine-et-Loire) : Cheminements, 1999. - 135 p. : ill. ; 24 X 15 cm.

I.S.B.N. 2-909757-94-3. - 95 F.

Petit livre retraçant l'histoire du tramway à vapeur qui a permis de relier Pontorson et le Mont-Saint-Michel de 1901 à 1939. Les photographies qui illustrent le texte sont amusantes, mais elles ne sont pas toujours bien reproduites et la mise en page du livre est rudimentaire.

- HEBERT Michel, ERNOUF Maurice. - Le Mont-Saint-Michel en 1900... raconté par la carte postale ancienne. - Condé-sur-Noireau : éd. Charles Corlet, 1999. - 104 p. : ill. ; 25 X 17 cm.

I.S.B.N. 2-85480-796-0. - 99 F.

Une mise en page médiocre, une iconographie qui n'apporte rien de nouveau et un texte passable. Nous voulons bien passer sur les erreurs, mais nous ne pouvons accepter la naïveté du style qui fait dire à l'auteur du texte, Michel Hébert, des stupidités. Ainsi, dès la première page, l'auteur n'hésite pas à affirmer : " *L'homme a dû effectuer divers travaux pour protéger ce site naturel comme la construction de la digue de la Roche-Torin, en 1859, la canalisation du Couesnon et le barrage de la Caserne à Beauvoir [sic], destiné à éviter la remontée de la marée à l'intérieur des terres.*" Il est évident que ces travaux avaient d'autres motivations que la protection du site naturel ! Il est également surprenant d'utiliser l'imparfait quand le présent s'impose ; ne citons qu'un exemple parmi d'autres : " *La salle des Hôtes, magnifique pièce avec ses croisées d'ogive, au deuxième niveau, possédait deux nef séparées par six colonnes supportant les voûtes.*" L'ensemble de la brochure est de la même veine !

- Le livret du pèlerin : le sanctuaire de l'Archange Michel : un temps pour Dieu. - Saint-Benoît-du-Sault : éditions Bénédictines, 1998. - 60 p. : ill. ; 18 X 10,5 cm.

I.S.B.N. 2-910972-31-3. - 39 F.

Petit livret très utile pour le pèlerin qui vient prier l'Archange au Mont. Disponible au sanctuaire du Mont-Saint-Michel.

- MIGNON Olivier. - A la découverte du Mont-Saint-Michel : guide de la baie, du village et de l'abbaye. - Nantes : Siloë, 1999. - 136 p. : ill. en coul. ; 25 X 16,5 cm.

I.S.B.N. 2-84231-110-8. - 120 F.

Voici un nouveau livre sur le Mont, écrit par Olivier Mignon qui est guide-conférencier à l'abbaye. L'auteur ne se contente pas de décrire le monument qu'il fait visiter avec talent depuis une dizaine d'années ; il consacre aussi de belles pages à la présentation de la baie et du village. Son texte est agréable à lire car il est bien écrit ; il est à la portée d'un large public car tous les termes techniques sont expliqués. L'iconographie est en outre très belle et la mise en page très réussie. Nous signalerons amicalement à Olivier Mignon les rares petites erreurs que nous avons pu relever dans son texte ; ce sont des peccadilles qui ne remettent pas en cause la qualité de son travail.

II - Articles

- A la découverte du Mont-Saint-Michel : l'histoire et la visite guidée en photos. - *Youpi*, n° 129 - juin 1999, p. 22-31. 32 F.

Une présentation du Mont, simple mais bien conçue, qui s'adresse aux enfants de 4 à 8 ans.

- BÉASSE Jean. - Le destin de l'abbé Pierre Ruault, prisonnier au Mont-Saint-Michel. - *Les Annales du Mont-Saint-Michel*, 1998 n°5 p. 2-7.

Une page émouvante de l'histoire du Mont. L'abbé Jean Béasse s'intéresse à un prêtre qui a refusé de prêter le serment constitutionnel et a été emprisonné au Mont de 1793 à 1795. Il s'appuie sur la documentation fournie par les descendants de l'un des neveux de ce prêtre.

- BÉASSE Jean. - La première fondation de Mgr Bravard au Mont-Saint-Michel : l'orphelinat Saint-Joseph confié à Victorine Le Dieu de la Ruaudière. - *Les Annales du Mont-Saint-Michel*, 1998 n° 2 p. 2-5, n° 3 p. 2-5 et n° 4 p. 2-5.

Un article sur une congrégation religieuse, aujourd'hui en pleine prospérité, qui a connu des débuts difficiles à Avranches en 1864 et au Mont-Saint-Michel de 1865 à 1869.

- BOULAIS Jean-Pierre. - Mont-Saint-Michel : le retour à la mer. - *Paris-Normandie*, 24 août 1998.

Dossier de huit pages, assez bien fait, qui présente l'histoire du Mont, les grandes lignes du projet de rétablissement du caractère maritime et la vie sur le rocher.

- BOURDON Sophie. - L'église romane de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. - *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Aleth*, 26, 1998, p. 61-68.

Résumé du mémoire de maîtrise d'histoire de l'art que nous avons mentionné dans la précédente bibliographie.

- CAZENAVE Agnès. - Le vaisseau de Pierre. - *La Vie*, 13 août 1998, n° 2763, p. 20-26.

Un reportage assez bien fait sur le Mont et sa baie.

- DECENEUX Marc. - Le Mont-Dol, haut lieu du sacré. - *Ar Men*, 1999, p. 12-24. Marc Déceneux retrace dans cet article l'histoire du Mont-Dol qui est devenu en

1158 l'une des possessions des moines du Mont-Saint-Michel. L'auteur pense que le culte de saint Michel a été implanté dès le VI^e siècle sur le Mont-Dol qui serait ainsi le "grand père" du Mont-Saint-Michel. Sa démonstration ne manque pas d'habileté mais elle ne repose sur aucun texte.

- DUQUESNE Jean-Charles. - Le Mont-Saint-Michel signe de Dieu sur la terre des hommes. - *La Croix*, 27-28 mars 1999.

Une double page du quotidien du groupe Bayard Presse qui donne la parole aux membres de la communauté monastique du Mont. C'est important de rappeler, comme le fait ce journaliste, combien est utile la présence d'une communauté religieuse à l'abbaye.

- GIRARDCLOS Olivier et L'HOMER Alain. - Analyse dendrochronologique d'un coëron de la baie du Mont-Saint-Michel. - *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, mars 1999, p. 21-33.

La dendrochronologie est une science qui se propose de déterminer la date d'un arbre en mesurant la largeur des cernes annuels de son tronc. L'analyse d'un « coëron », tronc d'arbre conservé dans un sol tourbeux, provenant du marais de Pontorson, a été effectuée par un laboratoire CNRS de l'Université de Franche-Comté. Mais il faudra faire d'autres analyses d'échantillons de bois provenant du même site pour connaître l'âge de ce tronc de chêne.

- GUIGON Catherine, MEOT Yan, SANCHEZ Léopold et al. - Le Mont-Saint-Michel. - *Le Figaro Magazine*, 10 juillet 1999, p. 34-43.

Un dossier, abondamment illustré en couleur, qui tente de montrer pourquoi le Mont-Saint-Michel a toujours exercé une grande fascination sur les hommes et ce que l'on envisage de faire pour rétablir son caractère maritime.

- LE PROVOST Gérard. - Incarcérée au Mont-Saint-Michel en 1817, pour crime de castration. - *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, décembre 1998, p. 275-279.

Notice sur une femme incarcérée pour crime dans l'abbaye au début du XIX^e siècle.

- *Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel : la baie, journal de l'opération*, mars 1999.

Un numéro de douze pages, tout en couleur, qui fait le point sur le barrage de la Caserne, le concours de design pour le train sur pneumatiques et l'étude hydrosédimentaire réalisée à Grenoble. Tous ceux qui s'intéressent à la protection du site se doivent de lire cette brochure que distribue gratuitement la Mission Mont-Saint-Michel.

- Une saison au Mont-Saint-Michel. - Édition spéciale gratuite du quotidien *Ouest-France*, dimanche 28 mars 1999.

Ce supplément de 16 pages présente toutes les manifestations, d'ordre culturel et autres, qui doivent avoir lieu au Mont-Saint-Michel en 1999. On y présente *les Imaginaires*, le marathon du Mont, le pèlerinage des grèves, l'exposition *Enquête d'image[s]*,... On a malheureusement oublié de signaler la présence, dans l'abbaye, d'une petite communauté monastique dont les membres savent, mieux que quiconque, quel sens a le mot accueil ; ils n'utilisent jamais le mot, ils le vivent au quotidien.

SINSOILLIEZ Robert. - Le prieuré d'Ardevon en 1790. - *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, mars 1999, p. 43-51.

L'auteur publie l'inventaire du prieuré d'Ardevon, établi le 4 mai 1790, qu'il a découvert aux Archives nationales en faisant ses recherches sur les prisonniers du Mont-Saint-Michel.

III - Audiovisuel

LEVASSEUR Philippe. - Lecture d'un monastère : l'abbaye du Mont-Saint-Michel. - Evreux : Centre départemental de documentation pédagogique de l'Eure, 1995. - Film en couleur de vingt-deux minutes, avec un livret d'accompagnement de 24 pages. 175 francs.

Ce film conçu par Philippe Levasseur présente l'abbaye avec de belles images et quelques séquences d'infographie dont le caractère pédagogique est indéniable. Jean-Pierre Mouton, qui appartenait alors à la communauté du Mont, et Marc Déceneux, qui était à cette époque conférencier à l'abbaye, croisent leurs témoignages pour donner un double éclairage sur l'histoire, l'architecture et les fonctions du monastère.

POQUET Philippe. - Le Mont-Saint-Michel. - Evreux : Centre départemental de documentation pédagogique de l'Eure, 1998. - (Des lieux d'histoire ; 2). - Un film en couleur de huit minutes pour l'école primaire, avec un livret d'accompagnement de 16 pages.

90 francs.

L'auteur s'est contenté de reprendre une partie des images du film réalisé par Philippe Levasseur en 1995 ; il a même réutilisé une partie du témoignage de Jean-Pierre Mouton. Pour parler de la vie monastique aujourd'hui, il aurait été préférable de faire intervenir ceux qui font actuellement partie de la communauté du Mont.

- *Des racines et des ailes : les clés du Mont*, présentation par Patrick de Carolis, reportage de Marie Labory et Robert Pauly. - France 3, mercredi 9 décembre 1998, 20h50-22h35 ; rediffusion : jeudi 10 vers 0h55.

L'émission était diffusée en direct de la salle des Chevaliers, ce qui était sans doute une première. Nous avons apprécié les reportages réalisés sur la vie au Mont durant l'hiver ; l'intervention du père André Fournier pendant l'émission nous a semblé excellente. Mais toute l'émission n'était malheureusement pas consacrée au Mont et il a fallu supporter des reportages sur des thèmes aussi divers que l'image de Sissi à Vienne, le circuit touristique sur les pas de Ceaucescu en Roumanie, la "route" permettant de suivre les derniers jours de Che Guevara en Bolivie, une chasse à l'éléphant dans une réserve du Cameroun et la question de l'émigration au Québec ! Compte rendu sévère d'Alain Rémond dans le n° 2553 - 16 décembre 1998 de *Télérama*. Réaction légitime du Père André qui n'a guère apprécié de se faire traiter de c... et réponse plus nuancée d'Alain Rémond dans le n° 2555 - 30 décembre 1998 de *Télérama*.

- *Le mag du dimanche : à l'épreuve du Mont*. - France 3, dimanche 21 février 1999, 18h25-18h55.

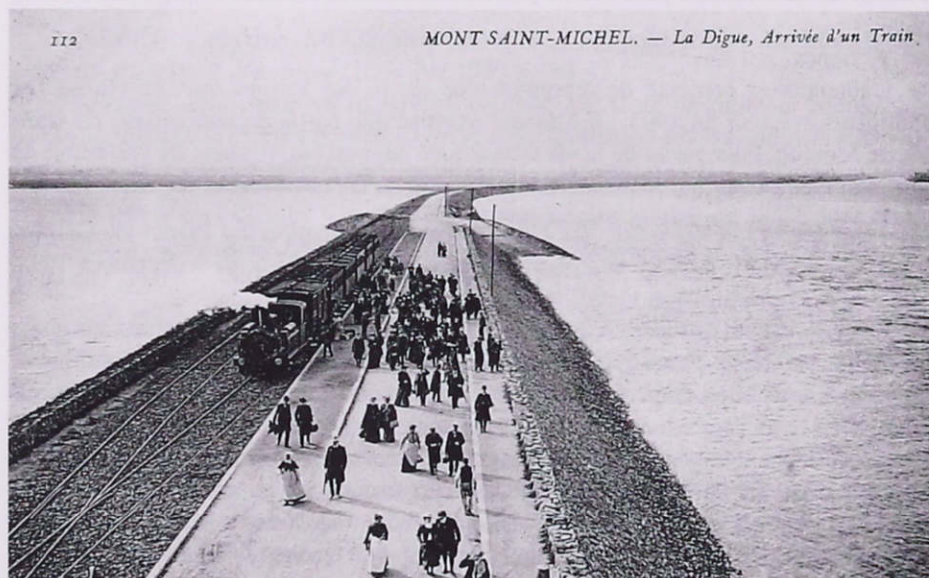
Reprise des meilleures images de l'émission diffusée par France 3 le 9 décembre 1998, avec Émile Jugan, ancien pêcheur, ancien passeur de la baie et ... peintre, Hélène Lebrec, qui évoque la vie quotidienne au Vieux Logis, la magnifique maison qu'elle

possède au Mont, André Fournier, prieur de la communauté monastique, et Nathalie Bourdon, postulante, qui parlent de leur vocation religieuse avec beaucoup de simplicité. Celui ou celle qui a sélectionné les images semble avoir tenu compte des critiques formulées par Alain Rémond dans le numéro de *Télérama* du 16 décembre 1998. Ce reportage sur le Mont a été diffusé à nouveau, avec d'autres reportages de l'émission *Des racines et des ailes*, le mercredi 30 juin à 20h55 par France 3.

- *Les temps du Mont-Saint-Michel.*

Cette émission réalisée par Pascal Vannier en 1996 a été rediffusée à une ou deux reprises en 1999.

- L'émission *Bol d'air*, tournée au Mont-Saint-Michel par Christophe Guyomard en 1997, a été rediffusée à plusieurs reprises en 1998 et en 1999 sur le réseau régional normand et sur le réseau national.



Le tramway à vapeur sur la digue du Mont-Saint-Michel (vers 1910)

Un cétacé s'échoue près de Granville

Le mardi 2 mars, un rorqual de dix-neuf mètres, pesant quarante tonnes, s'est échoué sur la plage de Saint-Martin de Bréhal. Cet événement a surpris les scientifiques car on n'est guère habitué à voir des cétacés aussi grands dans la région. Ce sont des mammifères marins de plus petite taille que l'on rencontre habituellement dans la région. Ainsi, une colonie d'une dizaine de phoques vit dans la baie et il n'est pas rare de les voir. Au début du mois de juin, un pêcheur a sauvé au large de Champeaux un bébé phoque qui venait de naître et avait encore son cordon ombilical ; il pesait 9,5 kg et mesurait 93 cm. Quelques jours plus tard, un autre bébé phoque a été trouvé au Mont-Saint-Michel près de la tour Boucle. Tous les deux ont été emmenés au centre Océanopolis de Brest pour être soignés avant d'être relâchés dans la baie.

Dans le passé, des mammifères marins et de gros poissons ont souvent été pris dans la baie du Mont-Saint-Michel. Le 7 août 1636, note dom Thomas Le Roy¹, une petite baleine s'est échouée sur les grèves entre le Mont-Saint-Michel et Tombelaine. Le cétacé a été dépecé et chargé sur quinze charrettes ; la viande a ensuite été répartie entre les moines, seigneurs de la baronnie d'Ardevon et des pêcheries du Mont, les fermiers généraux de l'abbaye, les habitants du Mont et des villages voisins.

Quelques jours plus tard, deux esturgeons de dix pieds, capturés dans les mêmes conditions, ont été apportés aux moines qui se réservaient les gros poissons pris dans leurs pêcheries².

Le 25 avril 1638, des pêcheurs donnèrent aux moines un esturgeon, également de dix pieds de long, qu'ils avaient pris dans une rivière³.

Le 31 mai 1639, un marsouin de plus de six cents livres, *plus large et gros qu'un gros et gras bœuf*, s'échoua dans le Couesnon. Il fut amené à l'abbaye dans une charrette tirée par six chevaux⁴.

Le 3 juillet 1643, un marsouin de dix pieds de long fut pris entre le Mont et Tombelaine ; il fut monté à l'abbaye par *les poulains avec la roue*⁵.

Le 13 mai 1646, un esturgeon de neuf pieds et demi fut pêché dans le Couesnon ; les moines l'envoyèrent à Mgr Roger d'Aumont, évêque d'Avranches⁶. Ils pensaient ainsi s'attirer les bonnes grâces de leur évêque mais ils ne furent pas récompensés de leur beau geste ; un différend très grave devait en effet les opposer l'année suivante !

1 Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tome 29, Caen 1877, p. 663.

2 *Ibid.*, p. 663.

3 *Ibid.*, p. 676.

4 *Ibid.*, p. 683.

5 *Ibid.*, p. 712.

6 *Ibid.*, p. 752-753.

Trois jours plus tard, deux autres esturgeons, plus petits que le précédent, ont été pris. Ils ont été servis au réfectoire pour le dîner des moines¹.

Le 24 juin de la même année, toujours dans le Couesnon, un mammifère marin de plus de dix pieds a été capturé. Sa chair a été salée afin d'être servie aux valets des moines *les jours maigres*².

Le 25 mars 1647, les habitants du Mont ont pêché près de Tombelaine un turbot de trois pieds de long et deux de large. Pour les remercier les moines leur donnèrent *trois livres et dix sols pour boire*³.

Même s'ils portent presque tous sur la première moitié du XVII^e siècle, époque où écrivait dom Thomas Le Roy⁴, ces quelques exemples suffisent à montrer le nombre important de mammifères marins et de gros poissons qui, de tous temps, sont venus s'échouer au fond de la baie.

Henry Decaëns

1 *Ibid.*, p. 753-754.

2 *Ibid.*, p. 755

3 *Ibid.*, p. 767.

4 Dom Thomas Le Roy est arrivé à l'abbaye le 29 novembre 1646 ;
il en est parti le 22 juillet 1648.

Horaire des visites de l'abbaye d'avril à septembre 1999

VISITES COMMENTEES

Français

Avril : 10h - 10h30 - 11h - 11h30

13h30 - 14h - 14h30 - 15h - 15h30 - 16h - 16h30 - 17h

Mai-juin-juillet-août-septembre : 9h30 - 10h - 10h30 - 11h - 11h30

13h30 - 14h - 14h30 - 15h - 15h30 - 16h - 16h30 - 17h - 17h30

Anglais

Avril : 10h - 14h - 16h

Mai-juin-juillet-août-septembre : 10h - 11h - 14h - 15h - 16h - 17h

Allemand

Mai-juin-septembre : 10h15 - 14h15 - 16h15

Juillet-août : 9h30 - 10h15 - 11h15 - 14h15 - 15h15 - 16h15

Italien

Juillet et août : 9h45 - 10h45 - 13h45 - 14h45 - 15h45 - 16h45

Septembre : 9h45 - 13h45 - 15h45

Espagnol

Juillet et août : 10h30 - 14h30 - 15h30

VISITES-CONFERENCE

Avril : tous les jours pendant les vacances scolaires, 10h15 - 14h

Mai : samedi, dimanche et jours fériés, 10h15 - 14h

Juin : samedi et dimanche, 10h15 - 14h

Juillet et août : tous les jours, 10h15, 11h - 14h - 15h

Septembre : tous les jours, 10h15, 14h

Bulletin nécrologique

Comme les années passées, nous avons appris le décès de plusieurs de nos amis. Nous nous associons au chagrin de leurs familles auxquelles nous adressons l'expression de nos condoléances attristées et l'assurance de notre vive amitié.

Ghislaine Canet, décédée le 29 novembre 1998, qui aimait le Mont-Saint-Michel et soutenait notre action.

Le général **Fauchon de Villeplée**, né à Paris le 6 octobre 1906, décédé le 18 décembre 1998. Après une carrière dans l'armée, Jacques Fauchon de Villeplée s'était retiré dans son château de Parigny, près de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Il était membre de notre association depuis de nombreuses années.

Enquête d'image[s]

Exposition réalisée et produite par la promotion 1997-1999 des étudiants de la maîtrise des sciences et techniques « Métiers de l'exposition » option patrimoine de l'université Rennes 2 Haute-Bretagne.

Dans le cadre de leur cursus universitaire, ces quinze étudiants travaillent sur le Mont depuis deux ans. Ils nous proposent une synthèse des images construites autour du Mont-Saint-Michel depuis son classement au titre des monuments historiques en 1874.

Cette exposition sera présentée du 22 mai au 30 septembre 1999 dans le cellier de la Merveille, lieu de passage incontournable dans le circuit des visites du monument.

Des visites commentées et des animations pour le public scolaire ont été organisées et assurées du 24 mai au 30 juin par les étudiants.

Un ouvrage de synthèse complète la présentation muséographique et permet de rendre compte aux visiteurs des interrogations actuelles sur la valeur patrimoniale du site. Ce livre de 112 pages, de format 21 X 25 cm, est illustré de 75 clichés en noir et blanc et en couleur. Publié par les éditions Apogée à Rennes, il est vendu au prix de 150 francs.

Les imaginaires

Dernière année, sous cette forme, de cette découverte nocturne de l'abbaye : tous les soirs sauf le dimanche, du 1er juin au 25 septembre 1999.

Horaires

Jusqu'au 31 août : de 22h à 1h du matin (dernière entrée à minuit)
du 1er au 25 septembre : de 21h30 à minuit (dernière entrée à 23h)

Tarifs

Individuels : 60 F
Groupes de plus de 20 personnes : 50 F
Jeunes de 12 à 25 ans : 35 F
Gratuit pour les moins de 12 ans

Vente des billets

A l'abbaye pendant la journée et à l'ouverture du spectacle

Informations

Abbaye du Mont-Saint-Michel
50116 Le Mont-Saint-Michel
Tél. 02.33.60.14.14

« Musique sous les ailes de l'Archange » la Saint-Michel au Mont-Saint-Michel

Pour la troisième année successive, trois concerts de qualité sont donnés dans l'abbaye à l'occasion de la fête de saint Michel.

* Samedi 25 septembre, 18h, église abbatiale : musique vocale allemande autour de Dietrich Buxtehude (1637-1707) et des précurseurs de Jean-Sébastien Bach.

* Dimanche 26 septembre, 18h, église abbatiale : musique vénitienne autour de Giovanni Gabrieli (1553-1612) avec la maîtrise de Caen sous la direction de Robert Weddie.

* Mercredi 29 septembre, 20h, salle des Chevaliers, "L'Archange et le démon", duels musicaux du XVIII^e siècle : Marin Marais (1656-1728), Antoine Forqueray (1672-1745), Jean-Marie Leclair (1697-1764) et Pietro-Antonio Locatelli (1695-1764)

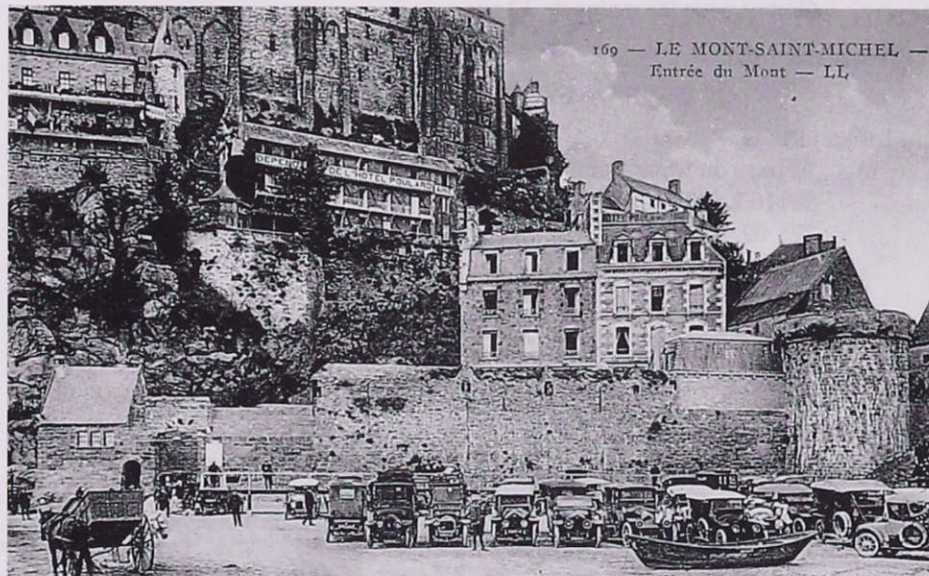
MEMBRES BIENFAITEURS

En application de la décision prise par le Conseil d'administration du 25 septembre 1987, nous publions la liste des membres "bienfaiteurs", c'est-à-dire de celles et de ceux qui ont réglé une cotisation égale ou supérieure à 300 F depuis l'envoi du bulletin n° 103. Nous les remercions vivement de leur généreuse contribution à la vie de notre Association.

Nous avons une gratitude toute particulière pour un adhérent qui nous a adressé une très généreuse contribution et mérite de ce fait la qualité de membre d'honneur, en application de l'article 3, alinéa 3 de nos statuts :

Son excellence le Prince Faisal Bin Abdallah Bin Fayed AL SAUD

- Mme Monique ALAMARGOT-MARTIN (83000 Toulon)
- M. Jean ALLOUIS (29170 Saint-Evarzec)
- Abbaye Notre-Dame-de-Grâce (50260 Bricquebec)
- Amis (Les) du Grand Degré (50116 Le Mont-Saint-Michel)
- M. Guy ANFRAY (50303 Avranches Cedex)
- M. Émile ARNOLD (76130 Mont-Saint-Aignan)
- Mme Marie-France AUGUIN-MOLNAR (75011 Paris)
- M. l'abbé Pierre BACHELET (27130 Verneuil-sur-Avre)
- Mme Yvonne-Marie BATISSE (35000 Rennes)
- M. l'abbé Jean BÉASSE (50300 Avranches)
- Mme Camille BÉCHET (50300 Avranches)
- Mme Danielle BLONDELLE (95130 Franconville)
- M. René BESSON (75017 Paris)
- M. Daniel BOUCLON (38000 Grenoble)
- Mme Jacqueline BOURDONCLE (78000 Versailles)
- M. Roger BOUVET (89144 Ligny-le-Châtel)
- M. Franck CHALIGNE (75009 Paris)
- M. et Mme Victor CONVERT (91750 Nainville-les-Roches)
- M. Guy CORBONNOIS (91700 Sainte-Geneviève-des-Bois)
- Mme Simone CORNIETI (75017 Paris)
- M. Jean DAUDON (50610 Jullouville)
- M. et Mme Henry DECAËNS (76130 Mont-Saint-Aignan)
- Entreprise DÉGAINE (75012 Paris)
- M. et Mme Guy DODEMAN (50400 Granville)
- M. et Mme Michel DUHAZÉ (14000 Caen)
- M. Pierre EHRHART (91320 Wissous)
- M. Max FEUILLET (72000 Le Mans)
- M. et Mme Jean-Paul FROUIN (75016 Paris)
- M. Henri-Georges GAINARD (35400 Saint-Malo)
- Mme Fernande GAUDIN-FRÉMOND (33000 Bordeaux)
- M. et Mme Philippe GENTIL (75116 Paris)
- M. et Mme Pierre GEOFFRAY (75017 Paris)
- M. Michel GILBERT-DONY (50170 Boucey)
- M. et Mme Alain GRIDEL (95580 Margency)
- Mme Brigitte GRISON (75007 Paris)
- M. et Mme Maurice HAMEL (44130 Blain)
- Mme Elisabeth HERRAULT (75007 Paris)



Le parking du Mont-Saint-Michel vers 1914

- M. Christian HERRAULT (75005 Paris)
- M. Michel HOLAS (72000 Le Mans)
- M. Jacques HOMO (75017 Paris)
- M. et Mme Michel HOURLIER (51200 Epernay)
- M. et Mme Bernard JAGOU (50400 Granville)
- M. Edme JEANSON (50430 Lessay)
- Mme Geneviève LAPADU-HARGUES (92200 Neuilly)
- M. Gilbert LAUNAY (14000 Caen)
- Mlle Yvette LAURENT (71000 Mâcon)
- M. Yves LE BONNIEC (22000 Saint-Brieuc)
- Mme Hélène LEBREC (75015 Paris)
- M. et Mme Albert LECADET (50000 Saint-Lô)
- Mlle Raymonde LE CALVE (50100 Cherbourg)
- M. et Mme Hubert LEPOUTRE (75006 Paris)
- M. et Mme Jacques LUCAS (50303 Avranches Cedex)
- M. Jean-Pierre MARTIN (75017 Paris)
- Mme Josette MARTIN (14000 Caen)
- Mme Renée MARY (75014 Paris)
- M. et Mme Dominique MATHIEU (76000 Rouen)
- M. et Mme Didier MAUDELONDE (78400 Chatou)
- M. et Mme Jean MINGASSON (75006 Paris)
- M. et Mme Patrick MICHEL
- Mme Paulette NATIVEL (93100 Montreuil)
- M. et Mme Julien NICOLLE (50116 Le Mont-Saint-Michel)
- M. et Mme Hubert OZANNE (76000 Rouen)
- M. et Mme Jean-Paul OZANNE (78300 Poissy)
- M. et Mme Noël OZANNE (38000 Grenoble)
- M. Yves OZANNE (14290 La Vespière)
- M. et Mme Jean PATISSIER (76230 Bois-Guillaume)
- M. et Mme Bernard PIBOUIN (92100 Boulogne)
- M. Jacques PILLIOT (91380 Chilly-Mazarin)
- Le Dr et Mme Dominique PINTART (33330 Saint-Emilion)
- Mme Thérèse PITEL (75014 Paris)
- Mme Marcelle POULET (66110 Amélie-les-Bains)
- M. Michel PRÉAUX (57500 Saint-Avold)
- M. Lucien REGNAULT-LEBRETON (75327 Paris cedex 07)
- M. Michel REULOS (75005 Paris)
- M. Serge RICQUE-GUILLO (14340 La Boissière)
- M. Jacques ROBIN (78110 Le Vésinet)
- M. Marcel RONCERAY (78600 Le Mesnil-le-Roi)
- M. René ROQUES (30700 Uzès)
- M. et Mme Michel ROUILLARD (14470 Courseulles-sur-Mer)
- M. François SCHMITZ (78860 Saint-Nom-la-Bretèche)
- Mme Michelle VECTEN-LEMARIÉ (02210 Billy-sur-Ourcq)
- M. Jean-Yves VÉTELÉ (50116 Le Mont-Saint-Michel)
- M. Jean VILNET (75008 Paris)
- M. et Mme Pierre-Adrien VINCENT (78000 Versailles)
- M. et Mme Jean WOHLFARTH (67000 Strasbourg)
- Mme Hélène YREUX (50116 Le Mont-Saint-Michel)

VENTE DE DOCUMENTS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'Association dispose de quelques gravures, jadis réalisées par notre fondateur, Henri Voisin, et d'exemplaires de bulletins anciens. Ces documents sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Ils peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

- Bulletins antérieurs à 1939 (le numéro) : 30 F
- Bulletins postérieurs à 1946 (le numéro) : 20 F
- Grandes gravures : 200 F

Seules les gravures suivantes sont encore disponibles (entre parenthèses, l'année de leur édition) :

- La Salle des gardes autrefois (1928)
- La Porte du Roy (1930)
- L'entrée de l'église paroissiale et le rosier blanc (1933)
- La tour Boucle (1934)
- La porte de l'Avancée à l'heure de la marée (1935)

Réunion 1999 au Mont-Saint-Michel Samedi 25 septembre

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents. Rappelons que le Conseil d'Administration du 8 avril 1987 a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

La carte d'adhérent étant désormais annuelle, il est assez aisé de vérifier si l'on est à jour de sa cotisation : les membres qui n'ont pas reçu la carte de l'année 1999 sont instamment priés de se mettre en règle. Nous les en remercions à l'avance.

Nous procédons dès maintenant à l'appel des cotisations de l'année 2000. Le montant de celles-ci a été fixé ainsi par l'Assemblée générale du 10 mars 1999 à 50 francs minimum.

Un reçu fiscal sera adressé aux personnes qui, en plus de la cotisation de 50 francs, feront un don à l'association

Les adhérents versant 300 F par an minimum seront considérés comme membres bienfaiteurs.

SOMMAIRE

- Comité d'honneur	1
- Conseil d'administration et anciens présidents	2
- Conseil d'administration du 25 septembre 1998	3
- Compte rendu de la réunion du 26 septembre 1998 au Mont-Saint-Michel	4
- Réunion du 26 septembre 1998 : allocution de Jacques LUCAS	6
- État d'avancement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, par Philippe UNTERREINER	9
- Conseil d'administration du 12 décembre 1998	14
- Conseil d'administration du 10 mars 1999	16
- Assemblée générale du 10 mars 1999 : rapport moral du président	19
- Compte rendu de l'assemblée générale du 10 mars 1999	22
- Bilan financier de l'année 1998	27
- Le langage ordinaire dans la Baie du Mont-Saint-Michel, par Catherine BOUGY	29
- Bibliographie de l'année 1999, par Henry DECAËNS	49
- Un cétacé s'échoue près de Granville, par Henry DECAËNS	55
- Horaire des visites de l'abbaye en 1999	57
- Bulletin nécrologique	58
- L'exposition <i>Enquête d'image[s]</i>	58
- Les imaginaires	59
- Musique sous les ailes de l'Archange	59
- Liste des membres bienfaiteurs	61
- Vente de documents et cotisations	63

Les dessins illustrant les pages 3, 5, 13, 28 et 47 sont d'Yves-Marie Froidevaux

Le Directeur de la publication : Jacques LUCAS

*Le Mont-Saint-Michel est pour la France
ce que la grande pyramide est pour l'Égypte.
Il faut le préserver de toute mutilation.
Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île.
Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art.*

Victor Hugo

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918
Siège social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - B.P. 9

Photo de couverture : Henry Decaëns